

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 1989

14 août 2008

SOMMAIRE

Barc Finance S.à.r.l.	95431	Ikano S.A.	95460
Bonhom Luxembourg & Co SCA	95432	Infinity Liberty S.A.	95472
Caterpillar Luxembourg Group S. à r.l. ..	95471	Jabepka S.à r.l.	95469
Comimtrade S.A.	95426	K-Development S.A.	95465
Cosmica S.A.	95459	M.A.C.M. S.A.	95464
CVI Global Lux Oil and Gas S. à r.l.	95449	Motorway-Luxembourg S.A.	95463
CVI GVF Luxembourg Twenty-Two S.à r.l.	95449	MSREF Turque S.à r.l.	95451
Easy Distribution S.A.	95451	Nacaza S.A.	95426
Echt S.A.	95448	Noemia S. à r.l.	95460
Ecommerce S.A.	95451	Pribinvest S.A.	95459
Electro Rent S.à.r.l.	95472	Red Tower S.A.	95448
Electro Rent S.à.r.l.	95472	Restaurant Asiatique Cuilin S.à.r.l.	95426
FARACO, Anciens Etablissements Eug. Hamilius S.A.	95458	S.A.C. PEI Asia Investments Holdings II S.à r.l.	95461
Gangolf Sàrl	95470	Saint-Exupéry S.A.	95458
Gefco Consulting S.à r.l.	95449	SCG STE Maurice 4 S.à.r.l.	95472
Goodman Citrine Logistics (Lux) S.à r.l.	95470	Silesia 2 S. à r.l.	95452
Goodman Marcasite Logistics (Lux) S.à r.l.	95471	SOF Asian Hotel Co-Invest Holdings II, S.à r.l.	95471
Hilger	95469	Stugan S.A.	95464
HOBO SA	95470	Times Realisations S.A.	95426
Ikano Advisors (Luxembourg) S.A.	95460	Triple G S.à r.l.	95458
IKANO Holding S.A.	95431	Y & A Invest S.A.	95463
		Zafin S.A.	95431

Restaurant Asiatique Cuilin S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4833 Rodange, 8, route de Luxembourg.
R.C.S. Luxembourg B 79.683.

—
Assemblée Générale Extraordinaire du 14 juillet 2008

Ordre du jour:

Changement du siège social.

Première résolution

Monsieur Ailing ZHANG, demeurant à 4818 Rodange, 39, avenue Dr. Gaasch, en sa qualité d'associé unique de la société à responsabilité limitée Restaurant Asiatique Cuilin, décide de transférer le siège social à L-4833 Rodange, 8, route de Luxembourg.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Fait et signé à Rodange, le 14 juillet 2008.

Pour la société
Ailing ZHANG

Référence de publication: 2008096335/9255/20.

Enregistré à Luxembourg, le 28 juillet 2008, réf. LSO-CS10581. - Reçu 89,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080111277) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 juillet 2008.

Nacaza S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.
R.C.S. Luxembourg B 82.999.

—
Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire tenue de manière extraordinaire le 11 juillet 2008

Résolutions

Les mandats des administrateurs et du commissaire aux comptes venant à échéance, l'assemblée décide d'élire pour la période expirant à l'assemblée générale statuant sur l'exercice 2008 comme suit:

Conseil d'administration:

MM. Francesco Moglia, employé privé, né le 27 mai 1968 à Rome (Italie), demeurant professionnellement 19-21, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg, administrateur et président;
Sébastien Schaack, employé privé, né le 22 juillet 1978 à Thionville, demeurant professionnellement 19-21, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg, administrateur;
Armand De Biase, employé privé, né le 15 juin 1975 à Metz (France), demeurant 19-21, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg, administrateur;

Commissaire aux comptes:

Comco S.A., 5, rue Jean Monnet, L-2180 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme

Société Européenne de Banque, Société Anonyme

Banque domiciliataire

Signatures

Référence de publication: 2008096334/24/27.

Enregistré à Luxembourg, le 28 juillet 2008, réf. LSO-CS10869. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080110763) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 juillet 2008.

**Times Realisations S.A., Société Anonyme,
(anc. Comimtrade S.A.).**

Siège social: L-1219 Luxembourg, 23, rue Beaumont.
R.C.S. Luxembourg B 49.194.

—
L'an deux mille huit, le neuf juillet.

Par-devant Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme COMIMTRADE S.A., ayant son siège social à L-1219 Luxembourg, 23, rue Beaumont, inscrite sous le numéro B 49.194 auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg, constituée suivant acte reçu par notaire Edmond SCHROEDER, notaire de résidence à Mersch daté du 14 novembre 1994, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, n° 55, de l'année 1995, page 2.611. Les statuts n'ont pas été modifiés depuis.

L'assemblée est ouverte sous la présidence de Monsieur Claude GEIBEN, maître en droit, avec adresse professionnelle à L-2227 Luxembourg, 12, avenue de la Porte-Neuve.

Monsieur le président désigne comme secrétaire Monsieur Gilles PETRY, avocat à la Cour, avec même adresse professionnelle.

L'assemblée élit comme scrutateurs Monsieur José DOS REIS SANTOS, employé privée, et Monsieur Mario DA SILVA, employé privé, les deux avec même adresse professionnelle.

Monsieur le Président expose ensuite:

I. Que l'ordre du jour de la présente assemblée est conçu comme suit:

1. Changement de la dénomination sociale de "COMIMTRADE S.A." en "TIMES REALISATIONS S.A.";
2. Introduction d'un capital autorisé;
3. Refonte complète des statuts;
4. Décision conformément à l'article 100 de la loi fondamentale sur les sociétés commerciales;
5. Divers.

II. Que les 1.250 (mille deux cent cinquante) actions représentant l'entière du capital social de 30.986,69 EUR (trente mille neuf cent quatre-vingt-six euros et soixante-neuf cents) sont toutes représentées à la présente assemblée, de manière que celle-ci puisse être tenue sans avis de convocation spéciaux et préalables, et que la présente assemblée peut en conséquence souverainement statuer sur l'ensemble des points portés à son ordre du jour.

III. Que les actionnaires présents ou représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence, dressée et certifiée exacte par les membres du bureau, laquelle, après avoir été signée par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés et le bureau de l'assemblée, restera annexée au présent procès-verbal ensemble avec les procurations pour être soumise en même temps aux formalités de l'enregistrement.

L'assemblée a approuvé l'exposé de Monsieur le président et, après avoir reconnu qu'elle était régulièrement constituée et, après en avoir délibéré, a pris à l'unanimité des voix, et sans abstentions, les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée générale décide de modifier la dénomination sociale pour la changer de "COMIMTRADE S.A." en "TIMES REALISATIONS S.A.".

Deuxième résolution

L'assemblée générale décide de créer un capital autorisé d'un montant de 5.000.000.- EUR (cinq millions d'euros), à être représenté par 200.000 (deux cent mille) actions au total, et d'autoriser le conseil d'administration à en faire usage dans un délai de cinq ans et dans les conditions légales, comme il sera réglementé aux termes des statuts reformulés, comme il sera décidé ci-après.

Troisième résolution

L'assemblée générale décide de procéder à une refonte complète des statuts sociaux, et de leur donner dorénavant la teneur suivante:

" **Art. 1^{er}** . Il existe entre les actionnaires existants et tous ceux qui deviendront propriétaires des actions ci-après créées une société anonyme luxembourgeoise, dénommée: "TIMES REALISATIONS S.A." société anonyme.

Art. 2. La Société est constituée pour une durée illimitée. Elle peut être dissoute par décision de l'assemblée générale des actionnaires, statuant à la majorité des voix requises pour la modification des statuts.

Art. 3. Le siège de la Société est établi à Luxembourg. Il peut être transféré par simple décision du conseil d'administration en tout autre lieu de cette commune et par décision de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires comme en matière de modification des statuts, dans toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg. Il pourra même être transféré à l'étranger, sur simple décision du conseil d'administration, lorsque des événements extraordinaires d'ordre militaire, politique, économique ou social feraient obstacle à l'activité normale de la Société à son siège ou seraient imminents, et ce jusqu'à la disparition desdits événements.

Nonobstant un tel transfert à l'étranger qui ne peut être que temporaire, la nationalité de la Société restera luxembourgeoise.

En toute autre circonstance, le transfert du siège de la Société à l'étranger et l'adoption par la Société d'une nationalité étrangère ne peuvent être décidés qu'avec l'accord unanime de tous les associés et de tous les obligataires réunis en assemblée générale extraordinaire et plénière.

La Société peut décider sa transformation de société anonyme en société européenne (S.E.) de droit luxembourgeois.

La Société peut, par décision du conseil d'administration, créer, tant dans le Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger, des filiales, sièges secondaires, succursales, agences et bureaux.

Art. 4. La Société a principalement pour objet la réalisation de tous projets immobiliers, notamment par l'acquisition, la vente, l'échange, la construction de tout objet immobilier, soit directement et en son nom, soit par l'entremise de sociétés ou autres entités luxembourgeoises ou étrangères poursuivant ce même objet ou un objet similaire. Dans ces derniers cas, la Société peut prendre des participations ou des intérêts qui ne doivent pas être nécessairement majoritaires ou déterminants en ce qui concerne leur gestion. Dans ces contextes la Société peut également donner des objets immobiliers en location, sous quelque forme que ce soit, ou les prendre en location, les concéder en sous location ou les mettre autrement en valeur.

La Société a en outre pour objet la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans toutes entreprises civiles, commerciales, industrielles, financières ou autres, luxembourgeoises ou étrangères, l'acquisition de tous titres et droits par voie de participation, d'apport, de souscription, de prise ferme, d'option, d'achat, d'échange, de négociation ou de toute autre manière et encore l'acquisition de brevets et de marques de fabrique et la concession de licences, l'acquisition de biens meubles et immeubles, leur gestion et leur mise en valeur.

Elle peut encore accorder aux entreprises auxquelles elle s'intéresse, ainsi qu'à des tiers tous concours ou toutes assistances financières, prêts, avances ou garanties, comme elle peut emprunter même par émission d'obligations ou s'endetter autrement pour financer son activité sociale.

Elle peut d'une manière générale effectuer toutes opérations commerciales, industrielles, mobilières, immobilières ou financières et prêter tous services, tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger, et encore accomplir toutes autres opérations à favoriser l'accomplissement de son objet social.

Art. 5. Le capital social souscrit est fixé à 30.986,69 EUR (trente mille neuf cent quatre-vingt six euros et soixante neuf cents) représenté par 1.250 (mille deux cent cinquante) actions sans désignation d'une valeur nominale, entièrement souscrites et libérées.

Les actions sont émises soit au porteur soit sous la forme nominative, au choix de l'actionnaire.

Le capital autorisé est fixé à 5.000.000.- EUR (cinq millions d'euros) qui sera représenté par 200.000 (deux cent mille) actions sans désignation de valeur nominale.

Le conseil d'administration est, pendant une période de cinq ans à partir de la date de publication des présents statuts, autorisé à augmenter en une fois ou par plusieurs tranches le capital souscrit à l'intérieur des limites du capital autorisé.

Ces augmentations du capital peuvent être souscrites et émises sous forme d'actions avec ou sans prime d'émission, à libérer par des versements en espèces ou par des apports autres qu'en espèces, tels des apports en nature, des titres, des créances, par compensation avec des créances certaines, liquides et immédiatement exigibles vis-à-vis de la Société.

Le conseil d'administration est encore expressément autorisé à réaliser tout ou partie du capital autorisé par l'incorporation de réserves disponibles dans le capital social.

Le conseil d'administration peut déléguer tout administrateur, directeur, fondé de pouvoir, ou tout autre personne dûment autorisée, pour recueillir les souscriptions et recevoir paiement du prix des actions représentant tout ou partie de ces augmentations de capital et pour comparaître pardevant notaire pour faire acter l'augmentation de capital ainsi intervenue dans les formes de la loi.

Chaque fois que le conseil d'administration fait constater authentiquement une augmentation du capital souscrit, le présent article sera considéré comme adapté à la modification intervenue.

Le capital autorisé et le capital souscrit de la Société peuvent être augmentés ou réduits par décision de l'assemblée générale des actionnaires statuant comme en matière de modification des statuts.

La Société peut, dans la mesure où, et aux conditions auxquelles la loi le permet, racheter ses propres actions.

La Société peut exister avec un seul actionnaire

Art. 6. La Société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins. Les administrateurs sont nommés pour un terme n'excédant pas six années. Ils sont rééligibles. Le conseil élit en son sein un président et le cas échéant un vice-président.

Si par suite de démission, décès, ou toute autre cause, un poste d'administrateur nommé par l'assemblée générale devient vacant, les administrateurs restants peuvent provisoirement pourvoir à son remplacement. Dans ce cas, l'assemblée générale, lors de sa prochaine réunion, procède à l'élection définitive.

Dans les cas où la Société n'a qu'un seul actionnaire et que cette circonstance a été dûment constatée, les fonctions du conseil d'administration peuvent être confiées à une seule personne, qui n'a pas besoin d'être l'actionnaire unique lui-même.

Lorsqu'une personne morale est nommée administrateur, celle-ci est tenue de désigner un représentant permanent chargé de l'exécution de cette mission au nom et pour compte de la personne morale.

Ce représentant est soumis aux mêmes conditions et encourt la même responsabilité civile que s'il exerçait cette mission en nom et pour compte propre, sans préjudice de la responsabilité solidaire de la personne morale qu'il représente. Celle-ci ne peut révoquer son représentant qu'en désignant simultanément son successeur.

La désignation et la cessation des fonctions du représentant permanent sont soumises aux mêmes règles de publicité que s'il exerçait cette mission en nom et pour compte propre.

Les administrateurs, membres de cet organe, ainsi que toute personne appelée à assister aux réunions de ces organes, sont tenus de ne pas divulguer, même après la cessation de leurs fonctions, les informations dont ils disposent sur la société anonyme et dont la divulgation serait susceptible de porter préjudice aux intérêts de la société, à l'exclusion des cas dans lesquels une telle divulgation est exigée ou admise par une disposition légale ou réglementaire applicable aux sociétés anonymes ou dans l'intérêt public.

Art. 7. Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus étendus pour gérer les affaires sociales et accomplir tous les actes de disposition et d'administration nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social, à l'exception de ceux que la loi ou les présents statuts réservent à l'assemblée générale. Il peut notamment compromettre, transiger, consentir tous désistements et mainlevées avec ou sans paiement.

Le conseil d'administration peut déléguer tout ou partie de la gestion journalière des affaires de la Société, ainsi que la représentation de la Société en ce qui concerne cette gestion à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants et autres agents, associés ou non.

La Société se trouve engagée, soit par la signature collective de deux administrateurs, soit par la signature individuelle de la personne à ce déléguée par le conseil d'administration, soit par la signature individuelle de l'administrateur unique les cas échéant.

Tout administrateur peut prendre connaissance de toutes les informations qui sont transmises au conseil d'administration.

La délégation des pouvoirs de la gestion journalière à un membre du conseil d'administration ou l'attribution de pouvoirs spéciaux à un tel membre impose au conseil l'obligation de rendre annuellement compte à l'assemblée générale ordinaire des traitements, émoluments et avantages quelconques alloués au délégué ou à ces autres administrateurs.

Art. 8. Les actions judiciaires, tant en demandant qu'en défendant, seront suivies au nom de la Société seule, représentée par son conseil d'administration.

Art. 9. Le conseil d'administration se réunit aussi souvent que les intérêts de la Société l'exigent. Il est convoqué par son président, en son absence par le vice-président ou par deux administrateurs.

Le conseil d'administration peut valablement délibérer si une majorité de ses membres sont présents ou représentés.

Chaque administrateur peut se faire représenter dans les réunions du conseil d'administration par un de ses collègues. Un administrateur ne peut représenter qu'un seul de ses collègues à la fois.

Les décisions du conseil d'administration sont prises à la majorité simple. En cas de partage des voix le président n'a pas de voix prépondérante.

En cas d'urgence, les administrateurs peuvent transmettre leurs votes par tout moyen écrit de télécommunication.

Le conseil d'administration peut délibérer au moyen d'un réseau de visioconférences. La délibération est mise en réseau à partir du siège social. Le procès-verbal des délibérations arrêtées par visioconférence est rédigé au siège social par le secrétaire du conseil d'administration.

Il est envoyé aux membres du conseil d'administration endéans les quinze jours de la réunion. Ceux-ci feront connaître par écrit au secrétaire leur approbation ou leurs objections.

Si au cours d'une délibération par visioconférence une dissidence substantielle entre les membres du conseil d'administration devait naître, tout administrateur est en droit de demander le renvoi du sujet qui en est à l'origine à une prochaine réunion du conseil d'administration qui se tiendra endéans les 30 jours à Luxembourg, les membres étant physiquement présents ou dûment représentés. Le premier alinéa de cet article est d'application.

A défaut d'autres dispositions plus restrictives prévues dans le règlement intérieur sont réputés présents pour le calcul du quorum et de la majorité les administrateurs qui participent à la réunion du conseil d'administration par visioconférence ou par des moyens de télécommunication permettant leur identification. Ces moyens doivent satisfaire à des caractéristiques techniques garantissant une participation effective à la réunion du conseil dont les délibérations sont retransmises de façon continue.

Toute réunion tenue par de tels moyens de communication à distance est réputée se dérouler au siège de la Société.

La Société peut à son choix établir un règlement intérieur contraignant pour tous les administrateurs, qui arrête toutes autres mesures complémentaires relatives aux réunions qui se tiennent à distance.

Le conseil d'administration peut prendre des résolutions par la voie circulaire. Les propositions de résolutions sont dans ce cas transmises par écrit aux membres du conseil d'administration qui font connaître leurs décisions en retour et par écrit. Les décisions sont considérées prises si une majorité d'administrateurs a émis un vote favorable.

Il est dressé procès-verbal des décisions du conseil d'administration. Les extraits des décisions du conseil d'administration sont délivrés conformes par le président, à son défaut par deux administrateurs.

Art. 10. La surveillance de la Société est confiée à un ou plusieurs commissaires aux comptes. Ils sont nommés pour un terme n'excédant pas six années. Ils sont rééligibles.

Art. 11. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente-et-un décembre. Chaque année, le trente-et-un décembre, les livres, registres et comptes de la Société sont arrêtés. Le conseil d'administration établit le bilan et le compte de profits et pertes, ainsi que l'annexe aux comptes annuels.

Art. 12. Le conseil d'administration ainsi que les commissaires sont en droit de convoquer l'assemblée générale quand ils le jugent opportun. Ils sont obligés de la convoquer de façon à ce qu'elle soit tenue dans le délai d'un mois, lorsque des actionnaires représentant le dixième du capital social les en requièrent par une demande écrite, indiquant l'ordre du jour.

Les convocations de toutes assemblées générales contiennent l'ordre du jour.

L'assemblée générale a les pouvoirs les plus étendus pour faire ou ratifier tous les actes qui intéressent la Société.

Un ou plusieurs actionnaires disposant ensemble de dix pour cent au moins du capital souscrit peuvent demander l'inscription d'un ou de plusieurs nouveaux points à l'ordre du jour de toute assemblée générale. Cette demande est adressée au siège social par lettre recommandée cinq jours au moins avant la tenue de l'assemblée.

Les extraits des procès-verbaux des assemblées générales sont délivrés conformes par le président du conseil d'administration, à son défaut par deux administrateurs.

Art. 13. Le conseil d'administration peut subordonner l'admission des propriétaires d'actions au porteur au dépôt préalable de leurs actions; mais au maximum cinq jours francs avant la date fixée pour la réunion. Tout actionnaire a le droit de voter lui-même ou par mandataire, lequel peut ne pas être lui-même actionnaire, chaque action donnant droit à une voix.

Art. 14. L'assemblée générale annuelle se réunit de plein droit le 3^{ème} vendredi du mois de juin à 11:00 heures au siège social ou à tout autre endroit dans la commune du siège à désigner dans les avis de convocation. Si ce jour est un jour férié légal, l'assemblée se réunira le premier jour ouvrable suivant à la même heure.

L'assemblée générale annuelle est appelée à approuver les comptes et les rapports annuels et à se prononcer sur la décharge des organes sociaux.

Elle décide de l'affectation et de la distribution du bénéfice net. Sur le bénéfice net il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la formation d'un fonds de réserve légale; ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque la réserve aura atteint le dixième du capital social, mais devra toutefois être repris jusqu'à entière reconstitution si, à un moment donné et pour quelque cause que ce soit, le fonds de réserve a été entamé.

Le solde est à la disposition de l'assemblée générale.

Le conseil d'administration est autorisé à procéder en cours d'exercice au versement d'acomptes sur dividendes aux conditions et suivant les modalités fixées par la loi.

Art. 15. Pour tous les points non réglés aux présents statuts, les parties se soumettent aux dispositions de la loi du 10 août 1915 et aux lois modificatives. "

Quatrième résolution

L'assemblée générale prend acte que la Société a désormais perdu plus des trois quarts de son capital social et elle décide en conformité avec l'article 100 de la loi modifiée du 10 août 1915 la continuation des affaires sociales, sans dissolution ni liquidation.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Et après lecture faite aux comparants, ils ont signé avec Nous notaire la présente minute.

Signé: C. Geiben, G. Petry, J. Dos Reis Santos, M. Da Silva et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 14 juillet 2008, LAC/2008/28959. — Reçu douze euros (12.- €).

Le receveur (signé): Francis SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 juillet 2008

Martine SCHAEFFER.

Référence de publication: 2008095741/5770/223.

(080110512) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juillet 2008.

Zafin S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.
R.C.S. Luxembourg B 9.058.

—

Au terme du Conseil d'administration tenu au siège social le 10 juillet 2007 il a été décidé:

- De transférer, avec effet au 1^{er} janvier 2008, le siège social de la société de son adresse actuelle du 35, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg vers le 19/21, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Société Européenne de Banque, Société Anonyme

Signatures

Référence de publication: 2008096333/24/15.

Enregistré à Luxembourg, le 28 juillet 2008, réf. LSO-CS10870. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080110762) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 juillet 2008.

IKANO Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2740 Luxembourg, 1, rue Nicolas Welter.
R.C.S. Luxembourg B 87.843.

—

Extrait de l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle tenue en date du 3 juin 2008

Jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle approuvant les comptes de l'exercice social 2008, les personnes suivantes sont mandataires de la société:

1) Conseil d'Administration

M. Birger Lund, demeurant au Luxembourg, administrateur et administrateur-délégué

M. Peter Kamprad, demeurant en Belgique, administrateur

M. Jonas Kamprad, demeurant au Royaume Unis, administrateur

M. Mathias Kamprad, demeurant en Danemark, administrateur

M. Per Ludvigsson, demeurant en Suède, administrateur

M. Håkan Thylén, demeurant en Suède, administrateur

M. Björn Bayley, demeurant aux Etats Unis, administrateur

M. Per Karlsson demeurant en Suède, administrateur

2) L'Assemblée générale ordinaire annuelle a noté que Per Ludvigsson réside maintenant en Suède et a changé son adresse professionnelle en 223, Val Ste Croix, L-1371 Luxembourg.

3) Réviseur d'entreprises

KPMG Audit S.à r.l. Luxembourg

Luxembourg, le 3 juin 2008.

Pour avis sincère et conforme

Pour *IKANO Holding S.A.*

Birger Lund

Référence de publication: 2008096332/3616/29.

Enregistré à Luxembourg, le 28 juillet 2008, réf. LSO-CS10537. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080111118) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 juillet 2008.

Barc Finance S.à.r.l., Société à responsabilité limitée (en liquidation).

Siège social: L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie.
R.C.S. Luxembourg B 85.812.

—

DISSOLUTION

Il résulte des délibérations d'une assemblée générale tenue en date du 30 mai 2008 que la clôture des comptes a été prononcée et que la liquidation de la société a été clôturée. L'Assemblée générale a également décidé de conserver les livres et documents de la société pendant une durée minimale de cinq ans auprès de son associé unique, Mr Roger Molitor, demeurant 31, rue Schaftstrachen, L-2510 Luxembourg.

Pour BARC Finance S.à.r.l (en liquidation)

KPMG Advisory S.à.r.l.
Liquidateur
Eric Collard
Associé

Référence de publication: 2008096343/3260/19.

Enregistré à Luxembourg, le 25 juillet 2008, réf. LSO-CS10156. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080110921) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 juillet 2008.

Bonhom Luxembourg & Co SCA, Société en Commandite par Actions.

Siège social: L-1717 Luxembourg, 8-10, rue Mathias Hardt.

R.C.S. Luxembourg B 113.015.

In the year two thousand and five, on the fourteenth day of December.

Before Maître Henri HELLINCKX, notary, residing in Mersch.

Was held an extraordinary general meeting of shareholders of the société en commandite par actions Bonhom Luxembourg & CO S.C.A. (the "Company") having its registered office in L-1717 Luxembourg, 8-10, rue Mathias Hardt Incorporated by deed of M^e Henri Hellinckx, notary residing in Mersch, on 9th December 2005, not yet published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

The meeting was presided over by M^e Toinon Hoss, maître en droit, residing in Luxembourg.

The chairman appointed as secretary M^e Karl Pardaens, maître en droit, residing in Luxembourg.

The meeting elected as scrutineer M^e Maryline Esteves, maître en droit, residing in Luxembourg.

The chairman declared and requested the notary to state that:

I. The shareholders present or represented and the number of shares held by each of them are shown on the attendance list, signed by the chairman, the secretary, the scrutineer and the undersigned notary.

This list as well as the proxies initialled ne varietur will be annexed to the present deed to be filed with the registration authorities.

II. It appears from the attendance list that the entire issued share capital of the Company is represented at the present meeting and that the shareholders declare themselves duly informed of the agenda so that the present meeting is regularly constituted and may validly deliberate on the agenda set out below:

(A) Restructuring of the share capital of the Company by:

(i) the creation of various classes of shares, namely Class O Ordinary Shares, Class A Preference Shares, Class B Preference Shares with such rights as set out in the amended and restated articles of the Company per agenda item C (the "Amended Articles") below while maintaining the Management Share,

(ii) reclassification of the existing 39,999 ordinary shares of the Company into "Class O Ordinary Shares" with such rights as set out in the Amended Articles;

(iii) increase of the issued share capital of the Company from €50,000 to €7,730,235 by the issue of 568,745 Class O Ordinary Shares, 4,876,383 Class A Preference Shares and 699,060 Class B Preference Shares, each at the subscription price of €1.25 per share, subscription to the new shares to be issued by the subscribers pursuant to the table hereunder for a subscription price of €1.25 per share, waiver of any preferential subscription rights of any existing shareholder,

Subscriber	Number and Class of shares	Subscription price
	Class O Ordinary	
Third Cinven Fund (No.1) Limited Partnership	69,366	86,707.50
Third Cinven Fund (No.2) Limited Partnership	73,412	91,765
Third Cinven Fund (No.3) Limited Partnership	18,617	23,271.25
Third Cinven Fund (No.4) Limited Partnership	83,836	104,795
Third Cinven Fund (No.5) Limited Partnership	62,316	77,895
Third Cinven Fund Dutch (No.1) Limited Partnership	3,103	3,878.75
Third Cinven Fund Dutch (No.2) Limited Partnership	10,922	13,652.50
Third Cinven Fund Dutch (No.3) Limited Partnership	7,695	9,618.75
Third Cinven Fund US (No.1) Limited Partnership	36,053	45,066.25
Third Cinven Fund US (No.2) Limited Partnership	59,250	74,062.50
Third Cinven Fund US (No.3) Limited Partnership	33,215	41,518.75

Third Cinven Fund US (No.4) Limited Partnership	39,545	49,431.25
Third Cinven Fund US (No.5) Limited Partnership	39,944	49,930
Third Cinven Fund Co-Investment Partnership Warwick Court, Paternoster Square, London EC4M 7AG, United Kingdom	4,184	5,230
Matignon Développement 2 SAS société par actions simplifiée, 20 place Vendôme, F-75001 Paris, RCS Paris 440498368	27,287	34,108.75
Total Class O Ordinary	568,745	710,931.25
	Class A Preference	
	Shares	
Third Cinven Fund (No.1) Limited Partnership	629,574	786,967.50
Third Cinven Fund (No.2) Limited Partnership	666,296	832,870
Third Cinven Fund (No.3) Limited Partnership	168,968	211,210
Third Cinven Fund (No.4) Limited Partnership	760,918	951,147.50
Third Cinven Fund (No.5) Limited Partnership	565,592	706,990
Third Cinven Fund Dutch (No.1) Limited Partnership	28,161	35,201.25
Third Cinven Fund Dutch (No.2) Limited Partnership	99,128	123,910
Third Cinven Fund Dutch (No.3) Limited Partnership	69,840	87,300
Third Cinven Fund US (No.1) Limited Partnership	327,220	409,025
Third Cinven Fund US (No.2) Limited Partnership	537,758	672,197.50
Third Cinven Fund US (No.3) Limited Partnership	301,468	376,835
Third Cinven Fund US (No.4) Limited Partnership	358,918	448,647.50
Third Cinven Fund US (No.5) Limited Partnership	362,542	453,177.50
Total Class A Preference Shares	4,876,383	6,095,478.75
	Class B Preference	
	Shares	
Third Cinven Fund (No.1) Limited Partnership	90,253	112,816.25
Third Cinven Fund (No.2) Limited Partnership	95,518	119,397.50
Third Cinven Fund (No.3) Limited Partnership	24,223	30,278.75
Third Cinven Fund (No.4) Limited Partnership	109,082	136,352.50
Third Cinven Fund (No.5) Limited Partnership	81,081	101,351.25
Third Cinven Fund Dutch (No.1) Limited Partnership	4,037	5,046.25
Third Cinven Fund Dutch (No.2) Limited Partnership	14,211	17,763.75
Third Cinven Fund Dutch (No.3) Limited Partnership	10,012	12,515
Third Cinven Fund US (No.1) Limited Partnership	46,909	58,636.25
Third Cinven Fund US (No.2) Limited Partnership	77,091	96,363.75
Third Cinven Fund US (No.3) Limited Partnership	43,217	54,021.25
Third Cinven Fund US (No.4) Limited Partnership	51,453	64,316.25
Third Cinven Fund US (No.5) Limited Partnership	51,973	64,966.25
Total Class B Preference Shares	699,060	873,825

(iv) creation of an authorised share capital of an amount of €79,958,276.25 represented by 58,391,177 Class O Ordinary Shares, 4,876,383 Class A Preference Shares and 699,060 Class B Preference Shares and one (1) Management Share with a validity period starting on the date of the shareholder meeting held with the present agenda and ending on the fifth anniversary of date of the publication in the Mémorial of the deed recording the minutes of the meeting of shareholders resolving on such authorised share capital, acknowledgement and approval of the report of the Manager on the authorised share capital, authorisation to the Manager to issue Class O Ordinary Shares and/or instruments convertible into shares or giving right to subscribe to such Class O Ordinary Shares) up to the total authorised share capital in whole or in part from time to time without reserving any pre-emptive subscription rights for existing Shareholders of any Class as it may in its discretion within the following reservations:

(i) 54,690,339 Class O Ordinary Shares are reserved for the issue of Class O Ordinary Shares upon the conversion of convertible preferred equity certificates (CPECs) issued or to be issued by the Company in accordance with the terms and conditions determined by the Manager, and

(i) 3,092,094 Class O Ordinary Shares are reserved for the issue of Class O Ordinary Shares upon the exercise of warrants (bons de souscription d'actions) issued or to be issued by the Company in accordance with the terms and conditions determined by the Manager;

authorisation to the Manager to issue CPECs and warrants (bons de souscription d'actions) within the limits above,

(B) Amendment and restatement of the articles of association of the Company substantially in the form contained in the proxies, taking into account the resolutions under agenda item (A) above (no amendment being however made to the purpose clause of the Company).

The meeting having approved the above unanimously took the following resolutions:

First resolution

The meeting resolved to restructure the share capital of the Company. The meeting resolved to create various classes of shares, namely Class O Ordinary Shares, Class A Preference Shares, Class B Preference Shares with such rights as set out in the amended and restated articles of the Company resolved upon under the third resolution below while maintaining the Management Share.

The meeting resolved to reclassify the existing 39,999 ordinary shares of the Company into "Class O Ordinary Shares" with such rights as set out in the Amended Articles.

The meeting then resolved to increase the issued share capital of the Company from €50,000 to €7,730,235 by the issue of 568,745 Class O Ordinary Shares, 4,876,383 Class A Preference Shares and 699,060 Class B Preference Shares, each at the subscription price of €1.25 per share upon the subscription to the new shares to be issued by the subscribers pursuant to the table set out in the agenda. The meeting having received adequate information on the subscribers and the circumstances of the issue of the new shares waived any preferential subscription rights of existing shareholders.

The subscribers, each represented by M^e Toïnon Hoss, prenamed, pursuant to proxies dated December 14, 2005 respectively, which proxies shall be initialled *in varietur* by the bureau and the undersigned notary and remain attached to the present deed to be registered therewith, thereupon subscribed to the shares of the Company set out against their name in the table contained in the agenda for a subscription price of €1.25 per share.

Proof of the payment of the total subscription price was shown to the notary.

The meeting then resolved to create of an authorised share capital of an amount of €79,958,276.25 represented by 58,391,177 Class O Ordinary Shares, 4,876,383 Class A Preference Shares and 699,060 Class B Preference Shares and one (1) Management Share with a validity period starting on the date of the present shareholders meeting held on 14th December 2005 and ending on the fifth anniversary of date of the publication in the Memorial of the present deed. The meeting acknowledged and approved the report of the Manager on the authorised share capital and in particular the circumstances and prices upon which shares may be issued within the authorised share capital by the Manager while suppressing any preferential subscription rights of existing shareholders dated 14th December 2005. The meeting resolved to authorise the Manager to issue Class O Ordinary Shares and/or instruments convertible into shares or giving right to subscribe to such Class O Ordinary Shares) up to the total authorised share capital in whole or in part from time to time without reserving any pre-emptive subscription rights for existing Shareholders of any Class as it may in its discretion within the following reservations:

(i) 54,690,339 Class O Ordinary Shares are reserved for the issue of Class O Ordinary Shares upon the conversion of convertible preferred equity certificates (CPECs) issued or to be issued by the Company in accordance with the terms and conditions determined by the Manager, and

(ii) 3,092,094 Class O Ordinary Shares are reserved for the issue of Class O Ordinary Shares upon the exercise of warrants (*bons de souscription d'actions*) issued or to be issued by the Company in accordance with the terms and conditions determined by the Manager.

The meeting resolved to specifically authorise the Manager to issue CPECs and warrants (*bons de souscription d'actions*) within the limits above.

Second Resolution

The meeting resolved to amend and restate the articles of association of the Company in the form set out hereunder, taking into account among others the first resolution. The meeting confirmed that the form of articles had been contained in the proxies for the present meeting. The meeting noted that no amendment was made to the purpose clause of the articles.

Amended and Restated Articles of Incorporation

Art. 1. Establishment, Denomination. There is hereby established among the subscribers and all those who may become owners of the shares hereafter issued, a company in the form of a *société en commandite par actions* under the name of "Bonhom Luxembourg & Co S.C.A" (the "Company") which shall be governed by the law of 10 August 1915 on commercial companies, as amended, (the "Law of 1915"), and the present Articles of Incorporation.

Art. 2. Registered office. The registered office of the Company is established in Luxembourg-City, Grand Duchy of Luxembourg.

Branches, subsidiaries or other offices may be established either in the Grand-Duchy of Luxembourg or abroad by a decision of the Manager(s). Within the same borough, the registered office may be transferred through simple resolution of the Manager(s).

In the event that the Manager(s) determine that extraordinary political, military events have occurred or are imminent which would interfere with the normal activities of the Company at its registered office or with the ease of communication

between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these abnormal circumstances; such provisional measures shall have no effect on the nationality of the Company, which, notwithstanding such temporary transfer, shall remain a Luxembourg company.

Art. 3. Duration. The Company is established for an unlimited period.

Art. 4. Object, Purpose. The object of the Company is the holding of participations, in any form whatsoever, in Luxembourg and foreign companies, or other business entities, the acquisition by purchase, subscription, or in any other manner as well as the transfer by sale, exchange or otherwise of stock, bonds, debentures, notes and other securities of any kind, and the ownership, administration, development and management of its portfolio. The Company may also hold interests in partnerships and carry out its business through branches in Luxembourg or abroad.

The Company may borrow in any form and proceed by private placement or public issue to the issue of bonds, notes and debentures as well as any other type or kind of securities or instruments.

In a general fashion it may grant assistance (by way of loans, advances, guarantees or securities or otherwise) to companies or other enterprises in which the Company has a direct or indirect interest or which forms part of the group of companies to which the Company belongs, take any controlling and supervisory measures and carry out any operation which it may deem useful in the accomplishment and development of its purposes.

Finally, the Company can perform all commercial, technical and financial or other operations, connected directly or indirectly in all areas in order to facilitate the accomplishment of its purpose.

Art. 5. Share capital.

5.1 The Company has a issued share capital of seven million seven hundred and thirty thousand two hundred and thirty five euro (€ 7,730,235) represented by six hundred and eight thousand seven hundred and forty four (608,744) Class O Ordinary Shares, four million eight hundred and seventy six thousand three hundred and eighty three (4,876,383) Class A Preference Shares and six hundred and ninety nine thousand and sixty (699,060) Class B Preference Shares and one (1) Management Share (each with a nominal value of one point twenty five euro (€1.25).

The Management Share shall be held by Bonhom Luxembourg S.à.r.l., a société à responsabilité limitée, incorporated under Luxembourg law with registered office at 8-10, rue Mathias Hardt, L-1717 Luxembourg, as unlimited liability shareholder (associé commandité) and as Manager of the Company.

5.2 The authorised capital of the Company is set at seventy nine million nine hundred and fifty eight thousand two hundred and seventy six point twenty five euro (€79,958,276.25) represented by fifty eight million three hundred and ninety one thousand one hundred and seventy seven (58,391,177) Class O Ordinary Shares, four million eight hundred and seventy six thousand three hundred and eighty three (4,876,383) Class A Preference Shares and six hundred and ninety nine thousand and sixty (699,060) Class B Preference Shares and one (1) Management Share Any authorised but un-issued Class O Shares shall lapse five (5) years after publication of the deed of the extraordinary general meeting of shareholders providing for the authorised share capital of the Company in the Mémorial.

Out of the authorised share capital, the Manager is authorised to issue further Class O Ordinary Shares (and/or instruments convertible into shares or giving right to subscribe to such Class O Ordinary Shares) up to the total authorised share capital in whole or in part from time to time without reserving any preemptive subscription rights for existing Shareholders of any Class as it may in its discretion determine within a period starting on 14th December 2005 and expiring on the fifth anniversary of the date of publication of the minutes of the extraordinary general meeting in the Mémorial within the following reservations:

(i) Fifty four million six hundred and ninety thousand three hundred and thirty nine (54,690,339) Class O Ordinary Shares are reserved for the issue of Class O Ordinary Shares upon the conversion of convertible preferred equity certificates (CPECs) issued or to be issued by the Company in accordance with the terms and conditions determined by the Manager, and

(ii) Three million and ninety two thousand and ninety four (3,092,094) Class O Ordinary Shares are reserved for the issue of Class O Ordinary Shares upon the exercise of warrants (bons de souscription d'actions) issued or to be issued by the Company in accordance with the terms and conditions determined by the Manager.

In the case of issues of Class O Ordinary Shares within the authorised share capital the Manager shall have such issues recorded by notarial deed in accordance with law and this article 5 amended accordingly.

5.3. The Company may proceed to the repurchase of its own shares within the limits laid down by law.

5.4. The Company shall not issue fractional shares.

5.5. Any available share premium shall be freely distributable.

Art. 6. Increase, Reduction of Capital. The authorised and issued share capital of the Company may be increased or reduced by a resolution of the Shareholders adopted in the manner required for amendment of these Articles of Incorporation.

Art. 7. Shares in registered form. All Shares of the Company shall be issued in registered form only.

A register of Shares will be kept at the registered office of the Company, where it will be available for inspection by any shareholder. Ownership of the Shares will be established by inscription in the said register. Subject to the provisions

of the present Articles (and in particular article 8), a transfer of Shares shall be carried out by means of a declaration of transfer entered in the said register, dated and signed by the transferor and the transferee or by their duly authorised representatives. The Company may accept and enter in the register a transfer on the basis of correspondence or other documents recording the agreement between the transferor and the transferee.

The Company will recognise only one holder per Share; in case a Share is held by more than one person, the persons claiming ownership of the Share will be required to name a single proxy to represent the share vis-à-vis the Company. The Company has the right to suspend the exercise of all rights attached to such Share until one person has been so appointed. The same rule shall apply in the case of a conflict between an usufructuary and a bare owner or between a pledgor and a pledgee.

Art. 8. Transfers of Shares.

8.1. Each Shareholder shall ensure that any Transfer of Shares (or any interest or right arising therefrom or relating thereto) shall be made in accordance with the provisions of these Articles and any Transfer of Shares made otherwise than in accordance with such provisions shall be void and shall not be registered in the register of Shareholders of the Company.

8.2. Any Transfer of Shares shall be subject to any provisions of any shareholder or like agreement (if any) which may be entered into between the Shareholders.

8.3. If the provisions of any shareholder or like agreement (if any) which may be entered into between the Shareholders so provide, any Transfer of Shares shall be subject to the adherence to such agreement by the relevant transferee.

8.4. Shares may be Transferred subject to the procedure set out hereunder.

8.4.1 If a Shareholder (the "Requesting Shareholder") (other than the Manager) wishes to make a bona fide Transfer of one or more Shares (or any rights or interest therein) (the "First Proposed Transfer"), the Requesting Shareholder shall give prior notice in writing to the Company indicating the number and class of Shares concerned (the "Proposed Shares"), details as to the proposed transferee (in particular name, direct and indirect shareholders (if a legal entity) (the "Proposed Transferee"), the consideration for which the Proposed Shares are to be Transferred and such other details as the Manager may reasonably require). The Company (acting through its Manager) shall within a period of 14 business days inform the Requesting Shareholder whether the First Proposed Transfer is an Approved Transfer:

(i) if the First Proposed Transfer is an Approved Transfer, the Requesting Shareholder may Transfer the Proposed Shares to the Proposed Transferee within a period of 30 business days (subject to article 8.3). If the Approved Transfer has not been completed in such period it will no longer be an Approved Transfer and the procedure set out in the present article 8.4.1 shall again apply.

(ii) if the First Proposed Transfer is not an Approved Transfer, the Proposed Transfer may not be made by the Requesting Shareholder.

8.4.2 In the case of article 8.4.1 (ii), if the same Requesting Shareholder gives prior written notice to the Company as to a new bona fide Proposed Transfer of the same Proposed Shares (the "Second Proposed Transfer") to a transferee other than the Proposed Transferee (the "Second Proposed Transferee"), unless within a period of 14 business days the Company or one or more Affiliated Shareholders holding together more than 50% of the issued share capital of the Company offers to repurchase or purchase the Proposed Shares, the Second Proposed Transfer shall be an Approved Transfer and the Requesting Shareholder may Transfer the Proposed Shares to the Second Proposed Transferee upon the terms set out in the notice. If the Company or one or more Affiliated Shareholders holding together more than 50% of the issued share capital of the Company have offered to repurchase or purchase the Proposed Shares under the Second Proposed Transfer from the Requesting Shareholder, the Requesting Shareholder shall Transfer the Proposed Shares to the Company or one or more Affiliated Shareholders holding together more than 50% of the issued share capital of the Company as the case may be.

8.4.3. If the Company considers that a Proposed Transfer is not bona fide, article 8.4.1 shall apply to a Second Proposed Transfer as if it was a First Proposed Transfer (and article 8.4.2 shall not apply).

Art. 9. Manager. The Company shall be managed by one manager who shall be an unlimited liability shareholder (commandité) holding the Management Share (the "Manager"). Bonhom Luxembourg S.à.r.l., prenamed, is appointed as the sole Manager of the Company.

The Manager may be removed, for legitimate reasons only, by a decision of the general meeting of Shareholders adopted pursuant to the conditions required to amend the articles of incorporation of the Company.

In the event of legal incapacity, liquidation or other permanent situation preventing the Manager from acting as Manager of the Company, the Company shall not be immediately dissolved and liquidated, provided the Supervisory Board appoints an administrator, who needs not be a Shareholder, to effect urgent or mere administrative acts, until a general meeting of Shareholders is held, which such administrator shall convene within fifteen (15) days of his appointment. At such general meeting, the Shareholders may appoint, in accordance with the quorum and majority requirements for amendment of the Articles of Incorporation (save as to the requirement of the favourable vote of the Management Share), a successor manager.

Any such appointment of a successor manager shall not be subject to the approval of the Manager.

The Manager who shall also hold the Management Share is jointly and severally liable for all liabilities which cannot be met out of the assets of the Company.

The Management Share is exclusively transferable to a successor or additional manager with unlimited liability.

Art. 10. Management Powers. The Manager is vested with the broadest powers to manage the business of the Company and to authorise and/or perform all acts of management, disposal and administration falling within the purposes of the Company.

All powers not expressly reserved by law or by these Articles of Incorporation to the general meeting of Shareholders or to the Supervisory Board are within the powers of the Manager.

The holders of Ordinary Shares (commanditaires) shall refrain from acting on behalf of the Company in any manner or capacity other than by exercising their rights as Shareholders in general meetings and shall only be liable to the extent of their contributions to the Company.

Art. 11. Binding signature. Vis-à-vis third parties, the Company is validly bound by the sole signature of the Manager represented by duly appointed representative(s), or by signature(s) of any other person(s) to whom authority has been delegated by the Manager.

Art. 12. Supervisory Board. The affairs of the Company and its financial situation including in particular its books and accounts shall be supervised by a supervisory board (the "Supervisory Board"), comprising at least three members. The Supervisory Board may be consulted by the Manager on such matters as the Manager may determine and may authorise any actions of the Manager that may, pursuant to applicable law or regulation or under these articles of incorporation, exceed the powers of the Manager.

The Supervisory Board shall be elected by the annual general meeting of shareholders for a period not exceeding 3 years but shall be revocable ad nutum by the general meeting. The members of the Supervisory Board may be reelected. The Supervisory Board may elect one of its members as chairman.

The Supervisory Board shall be convened by its chairman or any two members or of the Manager.

Written notice of any meeting of the Supervisory Board shall be given to all members of the Supervisory Board at least eight (8) days prior to the date set for such meeting, except in urgent circumstances, in which case the nature of such circumstances shall be set forth in the notice of meeting. This notice may be waived by consent in writing, by telegram, facsimile or any other similar means of communication. Separate notice shall not be required for meetings held at times and places fixed in a resolution adopted by the Supervisory Board or in the event all members are present or represented.

Any member may act at any meeting by appointing in writing, by telegram, or facsimile or any other similar means of communication another member as his proxy. A member may represent several of his colleagues.

The Supervisory Board can deliberate or act validly only if at least the majority of the members are present or represented.

Resolutions of the Supervisory Board will be recorded in minutes signed by the chairman of the meeting or by two members of the Supervisory Board. Copies of extracts of such minutes to be produced in judicial proceedings or elsewhere will be validly signed by the chairman of the meeting or any two members of the Supervisory Board.

Resolutions are taken by a majority vote of the members present or represented. Resolutions in writing approved and signed by all the members of the Supervisory Board shall have the same effect as resolutions voted at the Supervisory Board meetings; each member shall approve such resolution in writing, by telegram, facsimile or any other similar means of communication. The document on one or more counterparts shall, taken together, form the circular resolution of the Supervisory Board. The resolutions taken by these means is equivalent to a meeting held in person.

Any member of the Supervisory Board may participate in any meeting of the Supervisory Board by conference-call or by other similar means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to hear one another. A meeting may also be held by way of conference call or similar means only. The participation in a meeting or the holding of a meeting by these means is equivalent to a participation in person at such meeting.

Art. 13. Conflicts of interest. No contract or other transaction between the Company and any other company or firm shall be affected or invalidated by the fact that the Manager or any one or more of the directors or officers of the Manager is interested in, or is a director, associate, officer or employee of such other company or firm. Any director or officer of the Manager who serves as a director, officer or employee of any company or firm with which the Company shall contract or otherwise engage in business shall not, by reason of such affiliation with such other company or firm, be prevented from considering and voting or acting upon any matters with respect to such contract or other business.

Art. 14. General Meeting of Shareholders. The general meeting of Shareholders shall represent all the Shareholders of the Company. It shall have the powers to order, carry out or ratify acts relating to the operations of the Company, provided that, unless otherwise provided herein, no resolution shall be validly passed unless approved by the Manager.

General meetings of Shareholders shall be convened by the Manager or by the Supervisory Board. General meetings of Shareholders shall be convened pursuant to a notice given by the Manager or the Supervisory Board setting forth the agenda and sent by registered letter at least eight (8) days prior to the meeting to each Shareholder at the Shareholder's address recorded in the register of shareholders.

The annual general meeting shall be held on the third Wednesday of the month of May at 11.30 a.m. at the registered office or at a place in Luxembourg specified in the notice of meeting. If such day is a legal or a bank holiday in Luxembourg, the annual general meeting shall be held on the next following business day.

Other meetings of Shareholders may be held at such places and times as may be specified in the respective convening notice of meeting.

If the entire issued share capital is represented at a general meeting of Shareholders, the proceedings of the general meeting will be valid even if no convening notice has been issued beforehand.

Art. 15. Shareholder voting rights. Each Shareholder may take part in collective decisions. Each Shareholder has a number of votes equal to the number of Shares he owns and may validly act at any meeting of Shareholders through a special proxy.

Art. 16. Shareholder decisions - majorities. Resolutions at a meeting of Shareholders duly convened will be passed at simple majority vote of those present or represented and voting, unless otherwise provided in these Articles of Incorporation or by the Law of 1915. In particular, at any general meeting of Shareholders convened to amend the articles of incorporation or decide on issues for which these Articles of Incorporation or the Law of 1915 refers to the conditions required for an amendment of the articles of incorporation, the quorum shall be at least one half of all the issued and outstanding Shares. If the quorum requirement is not met at the first general meeting of shareholders, a second meeting may be convened in accordance with the Law of 1915. The second meeting shall validly deliberate regardless of the number of Ordinary Shares present or represented. At both meetings, decisions must be passed by at least two thirds of the votes of the Shareholders present or represented.

In addition, any general meeting of shareholders may only be validly constituted if the Management Share is duly represented and no decision may be taken at any general meeting of Shareholders if not approved by the vote attaching to the Management Share, unless expressly otherwise provided in these Articles of Incorporation.

Art. 17. Accounting Year. The accounting year of the Company shall begin on 1st January of each year and shall terminate on 31st December of the same year.

Art. 18. Profits, Premium. Out of the net profit five percent (5%) shall be placed into a legal reserve account. This deduction ceases to be compulsory when such reserve amounts to ten percent (10%) of the issued share capital of the Company.

The balance may be distributed to the shareholders upon decision of a general meeting of Shareholders pursuant to these Articles.

Interim dividends may be declared and paid by the Manager subject to observing the terms and conditions provided for by the law and the provisions of the present Articles.

Any distribution of dividends out of net profits and retained earnings shall be made as follows:

(i) an amount of one (1)% of the Distributed Amount shall be distributed equally to all Shareholders pro rata to their Shares, then

(ii) the Class A Preferential Shares shall receive their Class A Preferential Dividend less the amount received for such Shares under (i) (pro rata);

(iii) the Class B Preferential Shares shall receive their Class B Preferential Dividend less the amount received for such Shares under (i) (pro rata);

(iv) the remaining amount of the Distributed Amount shall be distributed equally to all Shareholders holding Class O Ordinary Shares and the Management Share pro rata to their shareholding in Class O Ordinary Shares and the Management Share.

In the event Preferential Dividends have accumulated (and have not been declared or paid) at the time of a distribution made out of available share premium or other available reserves, the accumulate Preferential Dividends shall be satisfied in priority.

Art. 19. Preferential Dividend of Class A preference Shares. For each year where the Company makes a net profit (and regardless whether any dividends are declared for such year), each Class A Preference Share shall entitle the holder thereof to an annual cumulative preferential dividend right equal to seventeen (17)% of the Adjusted Nominal Value of such Class A Preference Share within the limits of the net profits (after deduction of the allocation to the legal reserve) of the Company for the relevant year ("the "Class A Preferential Dividend"). The Class A Preferential Dividend not paid shall accumulate.

Art. 20. Preferential Dividend of Class B preference Shares. For each year where the Company makes a net profit, each Class B Preference Share shall entitle the holder thereof to an annual cumulative preferential dividend right equal to seventeen (17)% of the Adjusted Nominal Value of such Class B Preference Share within the limits of the net profits (after deduction of the allocation to the legal reserve) of the Company for the relevant year ("the "Class B Preferential Dividend"). The Class B Preferential Dividend not paid shall accumulate.

Art. 21. Liquidation of the Company. In the event of the dissolution of the Company for whatever reason or whatever time, the liquidation will be performed by liquidators or by the Manager then in office who will be endowed with the powers provided by Articles 144 et seq. of the Law of 1915.

Once all debts, charges and liquidation expenses have been met, any balance resulting shall be paid (i) first to Class A Shareholders in satisfaction of any accumulated (and unpaid) Class A Preferential Dividends pro rata to their Class A shareholding and the nominal value of the Class A Shares, (ii) thereafter to Class B Shareholders in satisfaction of any accumulated (and unpaid) Class B Preferential Dividends pro rata to their Class B shareholding and the nominal value of the Class B Shares and (iii) the remainder shall be paid to all holders of Class O Ordinary Shares and the Management Share in the Company pro rata to their Class O Ordinary Shares and Management Share shareholding.

Art. 22. Definitions.

Affiliated Shareholders Means with respect to any Shareholder, any other person that, directly or indirectly through one or more intermediaries, controls, or is controlled by, or is under common control with, such person; any collective investment scheme organised by that person (or an affiliate thereof) the investments of which are directed by that person

Approved Transfer Means a Transfer which has been approved by the Company in which case the Shares concerned by that Transfer may be transferred to the approved transferee (subject to the provisions of article 8.2 and 8.3)

Articles of Incorporation Means the present Articles of Incorporation of the Company

Class Means a class of Shares

Class A Adjusted Nominal Value means the nominal value of a Class A Preference Share increased by the amount of the cumulative preferential dividend rights of such Class A Preference Share of the previous years on the basis of the net profits of such years, which have not been declared (and/or paid)

Class A Preference Shares Means the shares of class A with such rights as set out in the Articles and having a preferential cumulative dividend right

Class B Adjusted Nominal Value Means the nominal value of a Class B Preference Share increased by the amount of the cumulative preferential dividend rights of such Class B Preference Share of the previous years on the basis of the net profits of such years, which have not been declared (and/or paid)

Class B Preference Shares Means the shares of class B with such rights as set out in the Articles and having a preferential cumulative dividend right

Class O Ordinary Shares Means the shares of class O with such rights as set out in the Articles

Distributed Amount Means the total amount of dividends declared by the general meeting of Shareholders (or as the case may be interim dividends decided by the Manager)

Management Share Means the Share held by the commandité and Manager of the Company, Bonhom Luxembourg S.à.r.l.

Manager Bonhom Luxembourg S.à.r.l.

Ordinary Shares Means the Class O Ordinary Shares, the Class A Preference Shares and the Class B Preference Shares

Preferential Dividend Means the Class A Preferential Dividend and the Class B Preferential Dividend

Proposed Transfer Means a proposed Transfer of Shares or any rights or interest therein

Shareholders Means the holders of shares in the Company

Shareholders Means the holders of Shares

Shares Means the Class O Ordinary Shares, the Class A Preference Shares and the Class B Preference Shares and the Management Share

Transfer Means any direct or indirect transfer of one or more Shares or any right therein, attaching thereto or deriving therefrom, in full ownership, bare ownership, usufruct in whatever form and in particular any transfer for consideration or not, sale, appropriation, contribution, transfer of patrimony, gift, exchange, disposal, transfer, pledge, encumbrance, charge or otherwise or any promise or arrangement to that effect; and **to Transfer** , **Transferring** or **Transferred** , **Transferable** shall be construed accordingly

Art. 23. Applicable law. For anything not dealt with in the present Articles of Incorporation, the shareholders refer to the relevant legislation.

Expenses

The costs, expenses, remuneration or charges in any form whatsoever which shall be borne by the Company are estimated at eighty-two thousand euro.

The items on the agenda have been resolved upon, the meeting was closed.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of the document.

The undersigned notary, who speaks and understands English, states herewith that upon request of the above appearing persons, this deed is worded in English, followed by a French translation and that in case of any divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

The document having been read to the appearing persons, all of whom are known to the notary, by their names, surnames, civil status and residences, the said persons appearing signed, together with the notary, the present original deed.

Suit la traduction française de ce qui précède:

L'an deux mille cinq, le quatorze décembre.

Par-devant Maître Henri HELLINCKX, notaire résidant à Mersch.

S'est tenue l'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires de la société en commandite par actions Bonhom Luxembourg & CO S.C.A. (la "Société") ayant son siège social au L-1717 Luxembourg, 8-10, rue Mathias Hardt, constitué par acte de M^e Henri Hellinckx, notaire résidant à Mersch, le 9 décembre 2005, non encore publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

L'assemblée a été présidée par M^e Toinon Hoss, maître en droit, demeurant à Luxembourg.

Le président a nommé comme secrétaire M^e Karl Pardaens, maître en droit, demeurant à Luxembourg.

L'assemblée a élu comme scrutateur M^e Maryline Esteves, maître en droit, demeurant à Luxembourg.

Le président a déclaré et requis le notaire d'acter que:

I. Les actionnaires présents ou représentés et le nombre d'actions détenues par chacun d'entre eux sont renseignés sur une liste de présence, signée par le président, le secrétaire, le scrutateur et le notaire instrumentant. Cette liste ainsi que les procurations paraphées ne varietur seront annexées au présent acte pour être soumises à la formalité de l'enregistrement.

II. Il ressort de la liste de présence que l'intégralité du capital social émis de la Société est représenté à la présente assemblée et que les actionnaires déclarent avoir été dûment informés de l'ordre du jour de sorte que la présente assemblée et régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur l'ordre du jour tel qu'il suit:

(C) Restructuration du capital social de la Société par:

(v) création de diverse classes d'actions, à savoir les Classes d'Actions Ordinaires de Classe O, Actions Préférentielles de Classe A, Actions Préférentielles de Classe B avec les droits tels que décrits dans les statuts modifiés et reformulés de la Société au point C de l'ordre du jour (les «Statuts Modifiés») ci-dessous tout en conservant l'Action de Commandité,

(vi) reclassification des 39.999 actions ordinaires existantes de la Société en «Actions Ordinaires de Classe O» avec les droits tels que décrits dans les Statuts Modifiés et;

(vii) augmentation du capital social émis de la Société de 50.000 € à 7.730.235 € par l'émission de 568.745 Actions Ordinaires de Classe O, 4.876.383 Actions Préférentielles de Classe A et 699.060 Actions Préférentielles de Classe B, chacune au prix de souscription 1,25 € par action, la souscription aux nouvelles actions devant être émises par les souscripteurs conformément au tableau ci-dessus pour un prix de souscription de 1,25 € par action, renonciation de tous droits de souscription préférentiels des actionnaires existants,

Souscripteur	Nombre et classe d'actions	Prix de souscription
	Classe Ordinaire O	
Third Cinven Fund (No.1) Limited Partnership	69.366	86.707,50
Third Cinven Fund (No.2) Limited Partnership	73.412	91.765
Third Cinven Fund (No.3) Limited Partnership	18.617	23.271,25
Third Cinven Fund (No.4) Limited Partnership	83.836	104.795
Third Cinven Fund (No.5) Limited Partnership	62.316	77.895
Third Cinven Fund Dutch (No.1) Limited Partnership	3.103	3.878,75
Third Cinven Fund Dutch (No.2) Limited Partnership	10.922	13.652,50
Third Cinven Fund Dutch (No.3) Limited Partnership	7.695	9.618,75
Third Cinven Fund US (No.1) Limited Partnership	36.053	45.066,25
Third Cinven Fund US (No.2) Limited Partnership	59.250	74.062,50
Third Cinven Fund US (No.3) Limited Partnership	33.215	41.518,75
Third Cinven Fund US (No.4) Limited Partnership	39.545	49.431,25
Third Cinven Fund US (No.5) Limited Partnership	39.944	49.930
Third Cinven Fund Co-Investment Partnership Warwick Court, Paternoster Square, London EC4M 7AG, Royaume-Uni	4.184	5.230
Matignon Développement 2 SAS société par actions simplifiée, 20 place Vendôme, F-75001 Paris, RCS Paris 440498368	27.287	34.108,75
Total Classe Ordinaire O	568.745	710.931,25
	Actions Préférentielles de	

	Classe A	
Third Cinven Fund (No.1) Limited Partnership	629.574	786.967,50
Third Cinven Fund (No.2) Limited Partnership	666.296	832.870
Third Cinven Fund (No.3) Limited Partnership	168.968	211.210
Third Cinven Fund (No.4) Limited Partnership	760.918	951.147,50
Third Cinven Fund (No.5) Limited Partnership	565.592	706.990
Third Cinven Fund Dutch (No.1) Limited Partnership	28.161	35.201,25
Third Cinven Fund Dutch (No.2) Limited Partnership	99.128	123.910
Third Cinven Fund Dutch (No.3) Limited Partnership	69.840	87.300
Third Cinven Fund US (No.1) Limited Partnership	327.220	409.025
Third Cinven Fund US (No.2) Limited Partnership	537.758	672.197,50
Third Cinven Fund US (No.3) Limited Partnership	301.468	376.835
Third Cinven Fund US (No.4) Limited Partnership	358.918	448.647,50
Third Cinven Fund US (No.5) Limited Partnership	362.542	453.177,50
Total Actions Préférentielles de Classe A	4.876.383	6.095.478,75
	Actions Préférentielles de Classe B	
Third Cinven Fund (No.1) Limited Partnership	90.253	112.816,25
Third Cinven Fund (No.2) Limited Partnership	95.518	119.397,50
Third Cinven Fund (No.3) Limited Partnership	24.223	30.278,75
Third Cinven Fund (No.4) Limited Partnership	109.082	136.352,50
Third Cinven Fund (No.5) Limited Partnership	81.081	101.351,25
Third Cinven Fund Dutch (No.1) Limited Partnership	4.037	5.046,25
Third Cinven Fund Dutch (No.2) Limited Partnership	14.211	17.763,75
Third Cinven Fund Dutch (No.3) Limited Partnership	10.012	12.515
Third Cinven Fund US (No.1) Limited Partnership	46.909	58.636,25
Third Cinven Fund US (No.2) Limited Partnership	77.091	96.363,75
Third Cinven Fund US (No.3) Limited Partnership	43.217	54.021,25
Third Cinven Fund US (No.4) Limited Partnership	51.453	64.316,25
Third Cinven Fund US (No.5) Limited Partnership	51.973	64.966,25
Total Actions Préférentielles de Classe B	699.060	873.825

(viii) création d'un capital social autorisé d'un montant de 79.958.276,25 € représenté par 58.391.177 Actions Ordinaires de Classe O, 4.876.383 Actions Préférentielles de Classe A et 699.060 Actions Préférentielles de Classe B et une (1) Action de Commandité avec une période de validité débutant à la date de l'assemblée des actionnaires tenue avec le présent ordre du jour et expirant lors du cinquième anniversaire de la date de publication dans le Mémorial de l'acte constatant le procès-verbal de l'assemblée des actionnaires décidant d'un tel capital social autorisé, reconnaissance et approbation du rapport du Gérant sur le capital social autorisé, autorisation au Gérant d'émettre de manière discrétionnaire des Actions Ordinaires de Classe O et/ou des instruments convertibles en actions ou donnant le droit de souscrire à de tels Actions Ordinaires de Classes O) pour le montant total du capital social autorisé en intégralité ou en partie de temps à autre sans réserver aucuns droits de souscription préférentiels aux Actionnaires existants de toute Classe avec les réserves suivantes:

(i) 54.690.339 Actions Ordinaires de Classe O sont réservées pour l'émission d'Actions Ordinaires de Classe O suite à la conversion des obligations convertibles (obligations convertibles) émises ou devant être émises par la Société conformément aux termes et conditions déterminés par le Gérant, et

(i) 3.092.094 Actions Ordinaires de Classe O sont réservés pour l'émission d'Actions Ordinaires de Classe O suite à l'exercice de warrants (bons de souscription d'actions) émises ou devant être émis par la Société conformément aux termes et conditions déterminés par le Gérant;

autorisation au Gérant d'émettre des obligations convertibles et des warrants (bons de souscription d'actions) dans les limites ci-dessus,

(D) Modification et reformulation des statuts de la Société substantiellement en la forme contenue dans les procurations, prenant en considération les résolutions au point (A) ci-dessus de l'ordre du jour (aucune modification n'étant cependant faite à l'objet social de la Société).

(E) Après acceptation de ce qui précède, l'assemblée a unanimement pris les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée a décidé de restructurer le capital social de la Société. L'assemblée a décidé de créer diverses classes d'actions, à savoir les Actions Ordinaires de Classe O, les Actions Préférentielles de Classe A, les Actions Préférentielles de Classe B avec les droits tels que décrits dans les statuts modifiés et reformulés de la Société tels que décidé dans la troisième résolution ci-dessous tout en conservant l'Action de Commandité.

L'assemblée a décidé de reclassifier les 39.099 actions ordinaires existantes de la Société en «Actions Ordinaires de Classe O» avec les droits tels que décrits dans les Statuts Modifiés.

L'assemblée a ensuite décidé d'augmenter le capital social émis de la Société de 50.000 € à 7.730.235 € par l'émission de 568.745 Actions Ordinaires de Classe O, 4.876.383 Actions Préférentielles de Classe A et 699.060 Actions Préférentielles de Classe B, chacune à un prix de souscription de 1,25 € par action selon la souscription des nouvelles actions devant être émises, par les souscripteurs conformément au tableau contenu dans l'ordre du jour. L'assemblée, ayant reçu une information adéquate quant aux souscripteurs et les circonstances de l'émission des nouvelles actions a renoncé à tous droits de souscription préférentiels des actionnaires existants.

Les souscripteurs, chacun représenté par M^e Toinon Hoss, prénommée, conformément aux procurations datées du 14 décembre 2005 respectivement, procurations qui seront paraphées ne varietur par le bureau et le notaire instrumentant et demeureront annexées au présent acte afin d'être enregistré avec lui, ont par la suite souscrit le nombre d'actions de la Société tel que détaillé dans la colonne jouxtant leur nom dans le tableau repris dans l'ordre du jour pour un prix de souscription de 1,25 € par action.

Preuve du paiement du prix total de souscription a été donnée au notaire.

L'assemblée a ensuite décidé de créer un capital social autorisé pour un montant de 79.958.276,25 € représenté par 58.391.177 Actions Ordinaires de Classe O, 4.876.383 Actions Préférentielles de Classe A et 699.060 Actions Préférentielles de Classe B et une (1) Action de Commandité pour une période de validité débutant à la date de la présente assemblée des actionnaires tenue le 14 décembre 2005 et expirant lors du cinquième anniversaire de la publication au Mémorial du présent acte. L'assemblée a reconnu et approuvé le rapport du Gérant sur le capital social autorisé et en particulier les circonstances et prix auxquels de telles actions peuvent être émises dans les limites du capital social autorisé par le Gérant tout en supprimant les droits de souscription préférentiels des actionnaires existants datée du 14 décembre 2005. L'assemblée a décidé d'autoriser le Gérant à émettre de manière discrétionnaire des Actions Ordinaires de Classes O et/ou des instruments convertibles en actions ou donnant le droit de souscrire à de telles Actions Ordinaires de Classe O) dans la limite du montant total du capital social autorisé, en intégralité ou en partie, de temps à autre sans réserver aucuns droits de souscription préférentiels aux Actionnaires existants de toute Classe, avec les réserves suivantes:

(i) 54.690.339 Actions Ordinaires de Classe O réservées pour l'émission de Actions Ordinaires des Classes O suite à la conversion d'obligations convertibles (obligations convertibles) émises ou devant être émises par la Société conformément aux termes et conditions déterminés par le Gérant, et

(ii) 3.092.094 Actions Ordinaires de Classe O sont réservées pour l'émission d'Actions Ordinaires de Classe O suite à l'exercice des warrants (bons de souscription d'actions) émises ou devant être émises par la Société conformément aux termes et conditions déterminés par le Gérant.

L'assemblée a décidé d'autoriser expressément le Gérant à émettre des Obligations Convertibles et des warrants (bons de souscription d'actions) dans les limites ci-dessus.

Deuxième Résolution

L'assemblée a décide de modifier et de reformuler les statuts de la Société dans la forme décrite ci-dessous, prenant en considération entre autre la première résolution. L'assemblée a confirmé que la forme des statuts était contenue dans les procurations de la présente assemblée. L'assemblée a constaté qu'aucune modification n'a été faite quant à l'objet social des statuts.

Statuts modifiés et adaptés

Art. 1^{er}. Constitution, Dénomination sociale. Il existe entre les souscripteurs et tous ceux qui deviendront actionnaires une société en la forme d'une société en commandite par actions sous la dénomination sociale de "Bonhom Luxembourg & Co S.C.A." (la "Société") qui sera régie par la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales (la "Loi de 1915"), telle que modifiée, et les présents Statuts.

Art. 2. Siège social. Le siège social de la Société est établi dans la Ville de Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

Des succursales, filiales ou autres bureaux peuvent être ouverts tant dans le Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger par décision du (des) Gérant(s). Le siège social peut être transféré dans la même municipalité par simple décision du (des) Gérant(s).

Au cas où le(s) Gérant(s) estimera(en)t que des événements extraordinaires d'ordre politique ou militaire de nature à compromettre les activités normales de la Société au siège social, ou la communication aisée entre ce siège et des personnes à l'étranger, se sont produits ou sont éminents, il(s) pourra(ont) transférer provisoirement le siège social à l'étranger jusqu'à cession complète de ces circonstances anormales; cette mesure provisoire n'aura toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société qui, nonobstant ce transfert provisoire, demeurera une société luxembourgeoise.

Art. 3. Durée. La Société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 4. Objet social. L'objet de la Société est de détenir des participations, sous quelque forme que ce soit, dans des sociétés luxembourgeoises et étrangères, ou dans toute autre entreprise, l'acquisition par l'achat, la souscription, ou par tout autre moyen, de même que le transfert par la vente, l'échange ou autrement d'actions, d'obligations, de certificats de créance, notes et autres valeurs mobilières de toute espèce, et la détention, l'administration, le développement et la gestion de son portefeuille. La Société peut également détenir des intérêts dans des sociétés de personnes et exercer son activité par l'intermédiaire de succursales luxembourgeoises ou étrangères.

La Société peut emprunter sous toute forme par placement privé ou public à l'émission d'obligations, certificats de créance et notes, ainsi que toute autre sorte de sécurité ou instrument.

D'une manière générale, elle peut prêter assistance (par des prêts, avances, garanties, sûretés ou autrement) à toutes sociétés ou entreprises dans laquelle la Société a un intérêt direct ou indirect ou qui fait partie du groupe de sociétés auquel appartient la Société, prendra toute mesure de contrôle et de surveillance et effectuer toute opération qu'elle juge utile dans l'accomplissement et le développement de ses objets.

Finalement, la Société peut effectuer toute opération commerciale, technique, financière ou autre, liée directement ou indirectement dans tous les domaines afin de faciliter la réalisation de son objet.

Art. 5. Share capital.

5.1 La Société a un capital social émis de sept millions sept cents trente mille deux cents trente cinq Euros (7.730.235 €) représenté par six cents huit mille sept cents quarante quatre (608.744) Actions Ordinaires de Class O, quatre millions huit cents soixante seize mille trois cents quatre vingt trois (4.876.383) Actions Préférentielles de Classe A et six cents quatre vingt dix neuf mille soixante (699.060) Actions Préférentielles de Classe B et une (1) Action de Commandité (chacune d'une valeur nominale de un Euro et vingt cinq centimes (1,25 €)).

L'Action de Commandité sera détenue par Bonhom Luxembourg S.à r.l., une société à responsabilité limitée, constituée selon le droit luxembourgeois, ayant son siège social au Grand-Duché de Luxembourg, 8-10, rue Mathias Hardt, L-1717 Luxembourg en sa qualité d'associé commandité et de Gérant de la Société.

5.2 Le capital autorisé de la Société est fixé à soixante dix neuf millions neuf cent cinquante huit mille deux cent soixante seize Euros et vingt cinq centimes (79.958.276,25 €) représenté par cinquante huit millions trois cent quatre vingt onze mille cent soixante dix sept (58.391.177) Actions Ordinaires de Classe O, quatre millions huit cent soixante seize mille trois cent quatre vingt trois (4.876.383) Actions Préférentielles de Classe A, six cent quatre vingt dix neuf mille soixante (699.060) Actions Préférentielles de Classe B et une (1) Action de Commandité.

Les Actions Ordinaires de Classe O autorisées mais non émises deviendront caduques cinq (5) ans après la publication de l'acte de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires prévoyant le capital social autorisé de la Société dans le Mémorial.

Du capital social autorisé, le Gérant est autorisé de manière discrétionnairement à émettre d'autres Actions Ordinaires de Classe O et/ou instruments convertibles en actions ou donnant le droit de souscrire à de tels Actions Ordinaires de Classe O) pour le montant total du capital social autorisé en intégralité ou en partie, de temps à autre sans réserver aucuns droits de souscription préférentiels aux Actionnaires existants de toute Classe endéans une période commençant le 14 décembre 2005 et expirant lors du cinquième anniversaire de la date de publication du procès verbal de l'assemblée générale extraordinaire dans le Mémorial avec les réserves suivantes:

(i) Cinquante quatre millions six cent quatre vingt dix mille trois cent trente neuf (54.690.339) Actions Ordinaires de Classe O sont réservées pour l'émission d'Actions Ordinaires de Classe O après conversion des obligations convertibles (obligations convertibles) émises ou devant être émises par la Société conformément aux termes et conditions déterminées par le Gérant, et

(ii) Trois millions quatre vingt douze mille quatre vingt quatorze (3.092.094) Actions Ordinaires de Classe O sont réservées pour l'émission d'actions Ordinaires de Classe O après l'exercice des warrants (bons de souscription d'actions) émises ou devant être émises par la Société conformément aux les termes et conditions déterminés par le Gérant.

En cas d'émissions d'Actions Ordinaires de Classe O dans les limites du capital social autorisé le Gérant devra constater de telles émissions par acte notarié conformément à la loi et au présent article 5 modifié conséquemment.

5.3. La Société pourra procéder au rachat de ses propres actions dans les limites déterminées par la loi.

5.4. La Société ne pourra pas émettre des actions fractionnées.

5.5. Toute prime d'émission disponible sera librement distribuable.

Art. 6. Augmentation, réduction de capital. Le capital de la Société peut être augmenté ou réduit par décision des actionnaires adoptée de la manière requise pour une modification des présents Statuts.

Art. 7. Transfers of Shares. Toutes les Actions de la Société seront émises en tant qu'actions nominatives.

Un registre des actions sera détenu au siège social de la Société, ou il sera disponible pour toute consultation par tout actionnaire. La propriété des Actions sera établie par l'inscription dans ledit registre. Sous réserve des dispositions des présents Statuts (et en particulier de l'article 8), toute cession d'Actions sera effectuée par la déclaration d'une telle cession portée dans ledit registre, datée et signée par le cédant et le cessionnaire ou par leurs mandataires dûment

autorisés. La Société pourra accepter et inscrire dans le registre une cession sur base de correspondances ou autres documents constatant l'accord entre le cédant et le cessionnaire.

La Société reconnaîtra un seul détenteur par Action; lorsqu'une Action est détenue par plus d'une personne, les personnes revendiquant la propriété de l'Action seront tenues de nommer un seul mandataire afin de représenter l'Action vis-à-vis de la Société. La Société aura le droit de suspendre l'exercice de tout droit attaché à une telle Action jusqu'à ce qu'une personne ait été nommée. Cette même règle s'appliquera en cas de conflit entre un usufruitier et un nu-propriétaire et entre le gageur et le créancier gagiste.

Art. 8. Cession d'actions.

8.5. Chaque Actionnaire devra s'assurer que toute Cession d'Actions (ou d'intérêts ou de droit découlant de, ou résultant de celle-ci) sera fait conformément avec les dispositions des présents Statuts et que toute Cession effectuée autrement que conformément avec de telles dispositions sera annulée et ne sera pas enregistrée dans le registre des Actionnaires de la Société.

8.6. Toute Cession d'Actions devra être conforme aux dispositions de tout pacte d'actionnaires ou autre pacte similaire (le cas échéant) qui pourrait être conclu entre les Actionnaires.

8.7. Si les dispositions de tout pacte d'actionnaires ou autre pacte similaire (le cas échéant) qui peuvent être conclus entre les Actionnaires le déterminent, toute Cession d'Actions sera sujette à l'adhésion par le Cessionnaire concerné à un tel pacte.

8.8. Les Actions pourront être Cédées sous réserve de la procédure écrite ci-dessous.

8.4.1 Si un Actionnaire (l'«Actionnaire Requérent») (autre que le Gérant) désire faire une Cession bona fide de une ou plusieurs Actions (ou de tout autre droit ou intérêt y relatif) (la «Première Cession Proposée»), l'Actionnaire Requérent devra donner un avis préalable écrit à la Société indiquant le nombre et la Classe d'Actions concernées (les «Actions Proposées»), les détails du cessionnaire envisagé (en particulier, son nom, actionnaires directs ou indirects (s'il s'agit d'une personne morale) (le «Cessionnaire Proposé»), la considération pour laquelle il est envisagé de céder les Actions Proposées et tout autre détail que le Gérant pourra raisonnablement requérir). La Société (agissant par son Gérant) devra, endéans une période de 14 jours ouvrables, informer l'Actionnaire Requérent si la Première Cession Proposée est une Cession Approuvée:

(i) si la Première Cession Proposée est une Cession Approuvée, l'Actionnaire Requérent pourra Céder les Actions Proposées au Cessionnaire Proposée endéans une période de 30 jours ouvrables (conformément à l'Article 8.3). Si la Cession Approuvée n'a pas encore été effectuée endéans un tel délai, il ne s'agira plus d'une Cession Approuvée et la procédure établie au présent article 8.4.1 devra s'appliquer à nouveau.

(ii) si la Première Cession Proposée n'est pas une Cession Approuvée, la Cession Proposée ne pourra pas être effectuée par l'Actionnaire Requérent.

8.4.2 Dans l'hypothèse de l'Article 8.4.1 (ii), si le même Actionnaire Requérent donne, par avis écrit préalable à la Société, concernant une nouvelle Cession Proposée bona fide des mêmes Actions Proposées (la «Deuxième Cession Proposée») vers un cessionnaire autre que celui de la Première Cession Proposée (le «Deuxième Cessionnaire Proposé»), à moins qu'endéans une période de 14 jours ouvrables, la Société ou un ou plusieurs Associés Affiliés détenant plus de 50% du capital social émis de la Société proposant d'acheter ou racheter des Actions Proposées, la Deuxième Cession Proposée sera une Cession Approuvée et le Cessionnaire Requérent pourra céder les Actions Proposées au Deuxième Cessionnaire Proposé conformément aux conditions reprises dans l'avis. Si la Société ou un ou plusieurs Actionnaires Affiliés détenant ensemble plus de 50% du capital social émis de la Société ont offert d'acheter ou racheter les Actions Proposées conformément à la Deuxième Cession Proposée des Actionnaires Requérents, l'Actionnaire Requérent devra céder les Actions Proposées à la Société ou à un ou plusieurs Associés Affiliés détenant ensemble plus de 50% du capital social émis de la Société, le cas échéant.

8.4.3 Si la Société considère que la Cession Proposée n'est pas bona fide, l'Article 8.4.1 devra s'appliquer à la Deuxième Cession Proposée comme s'il s'agissait d'une Première Cession Proposée (et l'article 8.4.2 ne devra pas s'appliquer).

Art. 9. Gérant. La Société sera gérée par un gérant qui aura la qualité d'associé commandité (commandité) détenant l'Action de Commandité (le «Gérant»). Bonhom Luxembourg S.à r.l., prénommée, est nommé en tant que Gérant unique de la Société.

Le Gérant peut être révoqué uniquement pour des raisons légitimes, par une décision de l'assemblée générale des actionnaires adoptée aux conditions requises pour une modification des statuts de la Société.

En cas d'incapacité légale, liquidation ou toute autre situation permanente empêchant au Gérant d'agir en tant que Gérant de la Société, la Société ne sera pas immédiatement dissoute et liquidée pour autant que le Conseil de Surveillance nomme un administrateur, qui ne doit pas être un Actionnaire, pour adopter les mesures urgentes ou de simple administration jusqu'à la tenue d'une assemblée générale des Actionnaires, que cet administrateur convoquera dans les quinze (15) jours de sa nomination. Lors de cette assemblée générale, les Actionnaires pourront nommer aux conditions de quorum et de majorité requises pour une modification des Statuts (sous réserve d'un vote favorable de l'Action de Commandité), un successeur ou gérant.

Une telle nomination d'un nouveau gérant ne sera pas soumise à l'approbation du Gérant.

Le Gérant qui détiendra également l'Action de Commandité est responsable conjointement et solidairement pour toutes les dettes qui ne pourront pas être couvertes par les avoirs de la Société.

L'Action de Commandité peut être transférée uniquement à un successeur ou gérant additionnel ayant une responsabilité limitée.

Art. 10. Pouvoirs de Gestion. Le Gérant a les pouvoirs les plus étendus pour faire tout acte d'administration de la Société et autoriser et/ou accomplir tout acte d'administration, disposition et gestion en conformité avec l'objet de la Société.

Tous les pouvoirs qui ne sont pas expressément réservés par la loi ou par les présents Statuts à l'assemblée générale des Actionnaires ou au Conseil de Surveillance sont de la compétence du Gérant.

Les détenteurs d'Actions Ordinaires (commanditaires) s'abstiendront d'agir au nom de la Société de toute manière ou qualité si ce n'est pour exercer leur droit d'Actionnaires lors des assemblées générales et ne seront responsables que dans la limite du montant de leurs apports à la Société.

Art. 11. Pouvoir de Signature. La Société sera valablement engagée vis-à-vis des tiers par la seule signature du Gérant, dûment représenté par un ou plusieurs mandataires, ou par la (les) signature(s) de toute(s) autre(s) personne(s) désignées par le Gérant.

Art. 12. Conseil de Surveillance. Les opérations de la Société et sa situation financière, comprenant notamment la tenue de sa comptabilité, seront surveillées par un Conseil de Surveillance (le «Conseil de Surveillance»), composé de trois membres au moins. Le Conseil de Surveillance pourra être consulté par le Gérant et sur toutes les affaires, le Gérant décidera et pourra autoriser les actes du Gérant qui pourraient, selon la loi, les règlements ou les statuts, excéder les pouvoirs du Gérant. Le Conseil de Surveillance sera élu par l'assemblée générale des actionnaires pour une période ne dépassant pas trois ans mais pourra être révoqué ad nutum par l'assemblée générale. Les membres du Conseil de Surveillance pourront être réélus. Le Conseil de Surveillance peut nommer en son sein un président. Le Conseil de Surveillance sera convoqué par son président ou deux membres ou par le Gérant.

Avis écrit de toute réunion du Conseil de Surveillance devra être donné à tous les membres du Conseil de Surveillance au moins huit (8) jours avant la date prévue pour cette réunion, sauf en cas d'urgence, auquel cas la nature de ces circonstances sera exposé dans la convocation. Il peut être renoncé à un tel avis par accord écrit, télégramme, fax ou tout autre moyen similaire de communication. Une convocation séparée ne sera pas requise pour les réunions tenues aux temps et lieux déterminés par une résolution préalable adoptée par le Conseil de Surveillance ou si tous les membres sont présents ou représentés.

Tout membre pourra agir à toute réunion en se faisant représenter en désignant par lettre, télégramme, fax ou tout autre moyen de communication similaire, un autre membre pour le représenter. Un membre peut représenter un ou plusieurs membre(s) absent(s).

Le Conseil de Surveillance peut délibérer ou agir valablement, uniquement si la majorité de ses membres est présente ou représentée.

Les décisions du Conseil de Surveillance seront enregistrées dans des procès-verbaux signés par le président de la réunion ou par deux membres du Conseil de Surveillance. Les copies ou extraits des procès-verbaux destinés à servir en justice ou ailleurs seront signés valablement par le président de la réunion ou par deux membres du Conseil de Surveillance.

Les décisions seront prises à la majorité des voix des membres présents ou représentés.

Les décisions prises par écrit, approuvées et signées par tous les membres du Conseil de Surveillance auront la même force que des décisions votées aux réunions du Conseil de Surveillance; chaque membre approuvera ces résolutions par écrit, par télégramme, par fax ou tout autre moyen similaire de communication. La réunion des exemplaires signés formera la décision du Conseil de Surveillance. Les décisions ainsi prises sont équivalentes à celles prises par les membres réunis en personne.

Tout membre du Conseil de Surveillance peut participer à toute réunion du Conseil de Surveillance par conférence téléphonique ou par tout autre moyen similaire de communication permettant à toutes les personnes prenant part à la réunion de s'entendre. Toute réunion peut également se tenir uniquement par conférence téléphonique ou moyen similaire. La participation à une réunion ou la tenue d'une telle réunion par un de ces moyens équivaut à une participation ou à la tenue en personne d'une telle réunion.

Art. 13. Conflits d'Intérêts. Aucun contrat ni aucune transaction entre la Société et toute autre société ou entreprise ne sera affectée ou invalidée par le fait que le Gérant ou un ou plusieurs directeur(s) ou représentant(s) du Gérant auri(en)t un intérêt quelconque dans telle autre société ou entreprise ou par le fait qu'il serait administrateur, associé, fondé de pouvoir, employé ou actionnaire d'une telle société ou entreprise. Tout administrateur ou fondé de pouvoir du Gérant, qui est administrateur, fondé de pouvoir ou employé d'une société ou entreprise avec laquelle la Société passe des contrats, ou avec laquelle elle est autrement en relation d'affaires, ne sera pas par la même privée du droit de délibérer, voter ou agir en ce qui concerne des matières en relation avec pareil contrat ou affaires.

Art. 14. Assemblée Générale des Actionnaires. L'assemblée générale des Actionnaires représente tous les Actionnaires de la Société. Elle a le pouvoir d'adopter, mettre en place et ratifier toutes les mesures affectant les opérations de la

Société, étant entendu que, sauf disposition contraire des Statuts, aucune décision ne sera adoptée valablement sans être approuvée par le Gérant.

Un Gérant ou le Conseil de Surveillance peuvent convoquer les Assemblées Générales d'Actionnaires. Les Assemblées Générales des Actionnaires seront convoquées aux termes d'un avis émanant du Gérant ou du Conseil de Surveillance établissant l'ordre du jour envoyé par lettre recommandée au moins huit jours (8) avant l'assemblée à chaque Actionnaire à l'adresse de l'Actionnaire repris au registre des actions nominatives.

L'Assemblée Générale annuelle se tiendra le troisième mercredi du mois de mai à 11.30 heures au siège social ou tout autre endroit au Luxembourg spécifié dans la convocation. Si ce jour n'est pas un jour ouvrable, l'Assemblée Générale annuelle se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

D'autres Assemblées Générales des Actionnaires pourront se tenir aux heures et lieux spécifiés dans les avis de convocation.

Si l'entière du capital social émis est représentée à une Assemblée Générale des Actionnaires, l'Assemblée pourra être tenue valablement même en l'absence de toute convocation préalable.

Art. 15. Droit de Vote des Actionnaires. Tout Actionnaire peut prendre part aux délibérations. Il détiendra un nombre de votes égal au nombre d'Actions détenues dans la Société et peut valablement agir à toute Assemblée des Actionnaires au moyen d'une procuration spéciale.

Art. 16. Décision des Actionnaires - majorités. Les décisions des assemblées générales des actionnaires convoquées valablement seront adoptées à la majorité simple des voix des actionnaires présents ou représentés et votant, sauf disposition contraire des Statuts ou dans la Loi de 1915. En particulier, lors de toute assemblée générale des actionnaires convoquée afin de modifier les Statuts ou de prendre des décisions pour lesquelles ces Statuts ou la Loi de 1915 fait référence aux conditions requises pour une modification des Statuts, le quorum de présence sera d'au moins la moitié de toutes les actions émises. Si ce quorum n'est pas atteint lors de la première assemblée générale des actionnaires, une seconde assemblée générale pourra être convoquée conformément à la Loi de 1915. La seconde assemblée générale délibérera valablement indépendamment du nombre d'actions présent ou représenté. A chaque réunion, les décisions devront être adoptées par au moins deux tiers des actionnaires présents ou représentés.

De plus, toute assemblée générale des actionnaires ne sera valablement constituée que si l'Action de Commandité est représentée et nulle décision ne pourra être prise par une assemblée générale des actionnaires si elle n'est approuvée par le vote attaché à l'Action de Commandité, sauf disposition contraire dans les Statuts.

Art. 17. Exercice social. L'exercice social de la Société commencera le 1^{er} janvier de chaque année et se terminera le 31 décembre de la même année.

Art. 18. Distribution. Il sera prélevé sur le bénéfice net annuel cinq pour cent (5%) qui seront affectés à la réserve légale. Ce prélèvement cessera d'être obligatoire lorsque et aussi longtemps que cette réserve aura atteint dix pour cent (10%) du capital social de la Société.

Le solde pourra être distribué aux Actionnaires par décision prise lors de l'Assemblée Générale des Actionnaires conformément aux présents Statuts.

Des acomptes sur dividendes pourront être déclarés et payés par les Gérants sous réserve d'observer les termes et conditions fixés par la loi et les dispositions des présents Statuts. Toute distribution de dividendes issus du bénéfice net et des réserves se fera comme suit:

(v) un montant d'un (1)% du Montant Distribué sera distribué de manière égale entre tous les Actionnaires au prorata de leurs Actions, puis

(vi) les Actions Préférentielles de Classe A recevront leur Dividende Préférentiel de Classe A moins le montant reçu pour de telles Actions au point (i) (prorata);

(vii) les Actions Préférentielles de Classe B recevront leur Dividende Préférentiel de Classe B moins le montant reçu pour de telles Actions au point (i) (prorata);

(viii) le montant restant du Montant Distribué sera distribué de manière égale entre tous les Actionnaires détenant des Actions Ordinaires de Classe O et l'Action de Commandité au prorata de leur détention d'Actions Ordinaires de Classe O et d'Action de Commandité.

Dans l'hypothèse où des Dividendes Préférentiels ont été accumulés (et n'ont pas été déclarés ou payés) lors d'une distribution faite à partir de la prime d'émission disponible ou autres réserves disponibles, les Dividendes Préférentiels accumulés seront satisfaits en priorité.

Art. 19. Dividendes Préférentiels des Actions Préférentielles de Classe A. Pour chaque année où la Société fait un bénéfice net (et peu importe qu'un dividende ait été déclaré pour une telle année), chaque Action Préférentielle de Classe A donnera droit à son détenteur à un droit à un dividende préférentiel cumulatif annuel équivalent à dix-sept (17)% de la valeur nominale ajustée d'une telle Action Préférentielle de Classe A dans les limites du bénéfice net (après déduction de l'allocation à la réserve légale) de la Société pour l'année concernée (le «Dividende Préférentiel de Classe A»). Le Dividende Préférentiel de Classe A ne pourra être cumulé.

Art. 20. Dividendes Préférentiels des Actions Préférentielles de Classe B. Pour chaque année où la Société fait un bénéfice net, chaque Action Préférentielle de Classe B donnera droit à son détenteur à un droit à un dividende préférentiel cumulé annuel équivalent à dix-sept (17)% de la Valeur Nominale Ajustée de telles Actions Préférentielles de Classe B dans les limites du bénéfice net (après déduction de l'allocation à la réserve légale) de la Société pour l'année concernée (le «Dividende Préférentiel de Classe B»). Le Dividende Préférentiel de Classe B non payé ne pourra être cumulé.

Art. 21. Liquidation de la Société. En cas de dissolution de la Société, quelles qu'en soient les raisons ou période, il sera procédé à la liquidation par les soins des liquidateurs ou du Gérant alors en fonction qui se verront reconnaître les pouvoirs prévus aux articles 144 et suivants de la Loi de 1915.

Une fois les dettes, charges et dépenses de liquidation payées, tout solde résultant de la liquidation sera payé (i) premièrement aux Actionnaires de Classe A afin de satisfaire à tout Dividende Préférentiel de Classe A (cumulé mais non payé) au prorata de leur détention de Classe A et la valeur nominale des Actions de Classe A, (ii) ensuite aux Actionnaires de Classe B en satisfaction de tout Dividende Préférentiel de Classe B cumulé (et non payé) au prorata de leur détention de Classe B et la valeur nominale des Actions de Classe B et (iii) le solde sera payé aux Détenteurs d'Actions Ordinaires de Classe O et à l'Action de Commandité de la Société au prorata de leur détention d'Actions Ordinaires de Classe O et d'Action de Commandité.

Art. 22. Définitions.

Actionnaires Affiliés Signifie relativement à tout Actionnaire, toute personne qui, directement ou indirectement, par un ou plusieurs intermédiaires, contrôle ou est contrôlée par, ou est sous le contrôle commun avec, une telle personne, tout plan d'investissement collectif organisé par cette personne (ou un de ses affiliés) et les investissements qui sont dirigés par cette personne.

Cession Approuvée Signifie une Cession qui a été approuvée par la Société, auquel cas, les Actions concernées par cette cession pourront être cédées au cessionnaire approuvé (conformément aux dispositions de l'article 8.2 et 8.3).

Statuts Signifie les présents Statuts de la Société.

Classes Signifie une Classe d'Actions.

Valeur Nominale Ajustée de Classe A Signifie la valeur nominale des Actions Préférentielles de Classe A augmentée par le montant du dividende préférentiel cumulé d'une telle Action Préférentielle de Classe A des années précédentes sur base des bénéfices nets de telles années qui n'ont pas été déclarés (et/ou payés).

Actions Préférentielles de Classe A Signifie les Actions de Classe A avec tels droits tels que définis dans les Statuts et ayant droit à un dividende préférentiel cumulatif.

Valeur Nominale Ajustée de Classe B Signifie la valeur nominale des Actions Préférentielles de Classe B augmentée par le montant du dividende préférentiel cumulé d'une telle Action Préférentielle de Classe B des années précédentes sur base des bénéfices nets de telles années qui n'ont pas été déclarées (et/ou payés).

Actions Préférentielles de Classe B Signifie les actions de classe B avec les droits tels que définis dans les Statuts et ayant droit à un dividende préférentiel cumulatif.

Actions Ordinaires de Classe O Signifie les actions de classe O avec les droits décrits dans les Statuts.

Montant distribué Signifie le montant total des dividendes déclarés par l'assemblée générale des Actionnaires (ou, le cas échéant, des dividendes intérimaires décidés par le Gérant).

Action de Commandité Signifie l'Action détenue par le commandité et le Gérant de la Société, Bonhom Luxembourg S.à r.l.

Gérant Bonhom Luxembourg S.à r.l.

Actions Ordinaires Signifie les Actions Ordinaires de Classe O, les Actions Préférentielles de Classe A et les Actions Préférentielles de Classe B.

Dividende Préférentiel Signifie le Dividende Préférentiel de Classe A et le Dividende Préférentiel de Classe B.

Cession Proposée Signifie une Cession Proposée d'Actions ou droits ou intérêts y relatifs.

Actionnaires Signifie les détenteurs d'Actions de la Société.

Actionnaires Signifie les détenteurs d'Actions.

Actions Signifie les Actions Ordinaires de Classe O, les Actions Préférentielles de Classe A et les Actions Préférentielles de Classe B et l'Action de Commandité.

Cession Signifie toute cession directe ou indirecte d'une ou plusieurs Actions ou droits y relatifs, y attachés ou en découlant, en pleine propriété, nue-propriété, usufruit de toute forme et, en particulier, toute cession en raison d'une contrepartie ou non, vente, appropriation, apport, cession de patrimoine, don, échange, disposition, cession, gage, sûreté, charge ou autre ou toute promesse ou arrangement à cet effet; et Transférer, Transférant ou Transféré, Transférable doivent être adaptés conformément.

Art. 23. Loi applicable. Pour tout ce qui n'est pas réglé par les présents Statuts, les actionnaires se réfèrent aux dispositions légales en vigueur.

95448

Expenses

Les dépenses, coûts, rémunérations ou charges sous quelque forme que ce soit qui seront supportés par la Société sont estimés à environ quatre-vingt-deux mille euro.

Les différents points de l'agenda ayant été abordés, l'assemblée a été clôturée.

En foi de quoi, le présent acte a été dressé à Luxembourg au jour mentionné au début de ce document.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête du comparant, les présents statuts sont rédigés en anglais, suivis d'une traduction en français. En cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

Et après lecture faite aux comparants, connus du notaire par leurs nom, prénom usuel, état civil et demeure, les comparant ont signé avec Nous, notaire, la présente minute.

Signé: T. HOSS - K. PARDAENS - M. ESTEVES - H. HELLINCKX.

Enregistré à Mersch, le 27 décembre 2005, Volume 434 - Folio 64 - Case 4. — Reçu soixante-seize mille huit cent deux euros trente-cinq cents (1% = EUR 76.802,35).

Le Receveur (signé): A. MULLER.

POUR COPIE CONFORME, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mersch, le vingt janvier de l'an deux mille six.

Henri HELLINCKX.

Référence de publication: 2008095876/242/909.

(080110190) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juillet 2008.

Red Tower S.A., Société Anonyme (en liquidation).

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 38.262.

—
CLOTURE DE LIQUIDATION

Extrait

Suite à une assemblée générale extraordinaire enregistrée à Luxembourg, actes civils le 10 octobre 2007, LAC/2007/30443 et reçue par devant Maître Jacques DELVAUX, notaire de résidence à Luxembourg en date du 2 octobre 2007, acte n ° 678, il a été prononcé la clôture de la liquidation de la société RED TOWER S.A., qui cessera d'exister.

L'assemblée a décidé que les livres et documents de la société resteront déposés pendant 5 années au 19-21, bvd du Prince Henri à L-1724 Luxembourg.

Pour copie conforme, délivrée à la demande de la société prénommée, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 octobre 2007.

Signature.

Référence de publication: 2008096345/208/17.

(080111018) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 juillet 2008.

Echt S.A., Société Anonyme.

Capital social: EUR 50.000,00.

Siège social: L-2430 Luxembourg, 17, rue Michel Rodange.

R.C.S. Luxembourg B 101.821.

—
Protokoll und Beschlüsse der Aktionärsversammlung vom 23. Juli 2007

Die Aktionäre beschließen einstimmig, dass die Gesellschaft zum 1.9.2007 Ihren Sitz an die Adresse 17, rue Michel Rodange, L-2430 Luxembourg verlegt.

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Echt S.A.

Unterschrift

Un mandataire

Référence de publication: 2008096342/1333/17.

Enregistré à Luxembourg, le 24 juillet 2008, réf. LSO-CS09737. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080111115) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 juillet 2008.

Gefco Consulting S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 26, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 69.580.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour GEFCO CONSULTING SARL

Signature

Référence de publication: 2008096291/1333/13.

Enregistré à Luxembourg, le 24 juillet 2008, réf. LSO-CS09740. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080111105) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 juillet 2008.

CVI Global Lux Oil and Gas S. à r.l., Société à responsabilité limitée,

(anc. CVI GVF Luxembourg Twenty-Two S.à r.l.).

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1528 Luxembourg, 11-13, boulevard de la Foire.

R.C.S. Luxembourg B 132.065.

In the year two thousand and eight, on the eighth of July.

Before Us, Maître Martine Schaeffer, notary residing in Luxembourg.

THERE APPEARED:

CVI GVF (Lux) Master S. à r.l., a société à responsabilité limitée incorporated and existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, with registered office at 11-13, boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg, registered with the Luxembourg trade and companies' register under number B 119.271, duly represented by Lucinda Clinton-Bryant, private employee, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given in Luxembourg, on July 4th, 2008.

This proxy, after having been signed "ne varietur" by the proxyholder and the undersigned notary, shall remain attached to this document in order to be registered therewith.

Such appearing party is the sole shareholder (the "Sole Shareholder") of CVI GVF Luxembourg Twenty-Two S. à r.l., a société à responsabilité limitée having its registered office at 11-13, boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg, registered with the Luxembourg trade and companies' register under number B 132.065, incorporated pursuant to a deed of Maître Joseph Elvinger on 23 August 2007, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 117083, on 27 October 2007 (the "Company").

The Sole Shareholder, representing the entire capital, takes the following resolutions:

First resolution

The Sole Shareholder resolves to amend the purpose of the Company and therefore resolves to amend article 2 of the articles of association, which will henceforth have the following wording:

" **Art. 2.** The purpose of the Company shall be the holding of participations, in any form whatsoever, in Luxembourg and foreign companies and any other form of investment, the acquisition by purchase, subscription or in any other manner as well as the transfer by sale, exchange or otherwise of securities of any kind and loans and the administration, control and development of its portfolio.

The Company may act as a general partner and manager of partnerships or similar corporate structures with unlimited liability for all debts and obligations of such entities.

An additional purpose of the Company is the acquisition and sale, as well the holding, leasing (WHERE THE LESSEES ARE PERSONS NOT BELONGING TO THE PUBLIC IN THE SENSE OF ARTICLE 28-4 OF THE LAW OF 5 APRIL 1993 ON THE FINANCIAL SECTOR), improving, managing and mortgaging of any asset of any kind, including, but not limited to, vessels related to the oil and gas industry, either in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad as well as the management of all operations relating to such assets, including the direct or indirect holding of participations in Luxembourg or foreign companies, the principal object of which is the acquisition, development, promotion, sale, management and/or lease of such assets.

The Company may further guarantee, grant loans or otherwise assist the companies in which it holds a direct or indirect participation or which form part of the same group of companies as the Company.

The Company may carry out any commercial, industrial or financial activities which it may deem useful in the accomplishment of its purpose."

Second resolution

The Sole Shareholder resolves to change the name of the Company into "CVI Global Lux Oil and Gas S. à r.l."

Third resolution

As a consequence of the above resolution, the Sole Shareholder resolves to amend article 4 of the articles of association, which will henceforth have the following wording:

" **Art. 4.** The Company will have the name CVI Global Lux Oil and Gas S. à r.l."

There being no further business, the meeting is terminated.

The undersigned notary, who knows English, states that on request of the appearing party, the present deed in worded in English, followed by a German version and in case discrepancies between the English and the German, the English version will be binding.

Whereof the present deed is drawn up in Luxembourg, on the day stated at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing known to the notary by his name, first name, civil status and residence, this person signed together with the notary the present deed.

Folgt die deutsche Übersetzung:

Im Jahre zweitausendundacht, am achten Juli.

Vor dem unterzeichneten Notar Martine Schaeffer, mit Amtssitz in Luxemburg.

Sind erschienen:

CVI GVF (Lux) Master S. à r.l., eine Gesellschaft nach luxemburgischem Recht, mit Sitz in 11-13, boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg, eingetragen im luxemburgischen Handelsregister unter der Nummer B 119.271, hier vertreten durch Lucinda Clinton-Bryant, Privatangestellte, mit beruflicher Adresse in Luxemburg, aufgrund einer privatschriftlichen Vollmacht, ausgestellt in Luxemburg am 4. Juli 2008.

Die Vollmacht bleibt nach Zeichnung "ne varietur" durch die Erschienene und den unterzeichneten Notar gegenwärtiger Urkunde als Anlage beigefügt, um mit derselben eingetragen zu werden,

Die Erschienene handelt in ihrer Eigenschaft als alleiniger Gesellschafter (der "alleinige Gesellschafter") der "CVI GVF Luxembourg Twenty-Two S. à r.l." (die "Gesellschaft") einer société à responsabilité limitée (Gesellschaft mit beschränkter Haftung) unter luxemburgischem Recht, mit Sitz in L-1528 Luxembourg, 11-13, boulevard de la Foire ("die Gesellschaft") eingetragen im Handels- und Gesellschaftsregister von Luxemburg unter Nummer B 132.065, gegründet am 23. August 2007 gemäss einer Urkunde des Notars Maître Joseph Elvinger, veröffentlicht am 27. Oktober 2007 im Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, unter Nummer 117083.

Der alleinige Gesellschafter, Eigentümer des gesamten Gesellschaftskapitals, fasst die folgenden Beschlüsse:

Erster Beschluss

Der alleinige Gesellschafter beschließt hiermit den Gesellschaftszweck zu ändern und beschließt, Artikel 2 der Satzung durch folgenden Text zu ersetzen:

" **Art. 2.** Der Erwerb von Beteiligungen jeder Art, an luxemburgischen und ausländischen Gesellschaften und die Verwirklichung sonstiger Investitionen jeder Art, der Erwerb durch Kauf, Zeichnung oder auf andere Weise sowie die Übertragung durch Verkauf, Tausch oder auf andere Weise mittels Wertpapieren und Darlehen sowie die Verwaltung, Kontrolle und Verwertung des Portfolios.

Die Gesellschaft kann als Komplementär und Geschäftsführer von Gesellschaften oder ähnlichen gesellschaftsrechtlichen Strukturen mit unbeschränkter Haftung für alle Verbindlichkeiten und Schulden solcher Strukturen handeln.

Zusätzlicher Zweck der Gesellschaft ist der Erwerb und der Verkauf sowie der Besitz, die Vermietung (sofern die Mieter Personen sind, die nicht zur Öffentlichkeit im Sinne des Artikel 28-4 des Gesetzes vom 5. April 1993 für den Finanzsektor gehören), die Sanierung, die Verwaltung und Verpfändung von Vermögen jeder Art, einschließlich von Einheiten mit Bezug zur Öl- und Gasindustrie in Luxemburg oder im Ausland sowie die Verwaltung aller Geschäftsabläufe die solchen Vermögens einschließlich des direkten und indirekten Erwerbs von Beteiligungen an luxemburgischen oder ausländischen Gesellschaften, deren Zweck der Erwerb, die Verwertung, die Förderung, der Verkauf, die Verwaltung und/ oder die Vermietung solchen Vermögens.

Die Gesellschaft kann weiterhin Gesellschaften, in denen sie eine direkte oder indirekte Beteiligung hält oder die der gleichen Gesellschaftsgruppe wie sie selbst angehören, Bürgschaften oder Kredite gewähren oder sie auf andere Weise unterstützen.

Die Gesellschaft kann alle Geschäfte kaufmännischer, gewerblicher oder finanzieller Natur betreiben, die der Erreichung Ihres Zweckes förderlich sind."

Zweiter Beschluss

Der alleinige Gesellschafter beschließt den Firmennamen der Gesellschaft in "CVI Global Lux Oil and Gas S. à r.l." zu ändern.

Dritter Beschluss

Als Resultat des obigen Beschlusses, beschließt der alleinige Gesellschafter Artikel 4 der Satzung wie folgt zu ändern:
" **Art. 4.** Die Gesellschaft wird den Firmennamen CVI Global Lux Oil and Gas S.à r.l. tragen."

Da es keine weiteren Tagesordnungspunkte zu besprechen gibt, wird die Versammlung geschlossen.

Der unterzeichnende Notar, der die englische Sprache versteht, bestätigt, dass auf Verlangen der erscheinenden Partei, die Urkunde auf Englisch verfasst wird, gefolgt von einer deutschen Übersetzung, und dass im Falle von Diskrepanzen die englische Version bindend sein soll.

Worüber Urkunde, aufgenommen in Luxemburg, am Datum wie eingangs erwähnt.

Und nach Vorlesung und Erklärung alles Vorstehenden an die Erschienenen, alle dem Notar nach Namen, gebräuchlichen Vornamen, sowie Stand und Wohnort bekannten, haben dieselben mit dem Notar gegenwärtige Urkunde unterschrieben.

Signé: L. Clinton-Bryant et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 11 juillet 2008, LAC/2008/28706. — Reçu douze euros (12,- €).

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 juillet 2008.

Martine SCHAEFFER.

Référence de publication: 2008095779/5770/115.

(080110385) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juillet 2008.

Ecommerce S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8211 Mamer, 53, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 67.481.

Les statuts coordonnés de la prédite société ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Aloyse Biel

Notaire

Référence de publication: 2008096353/203/11.

(080110976) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 juillet 2008.

MSREF Turque S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste.

R.C.S. Luxembourg B 117.220.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 septembre 2008.

Paul FRIEDERS

Notaire

Référence de publication: 2008096351/212/12.

(080111044) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 juillet 2008.

Easy Distribution S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 92.419.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 24 juillet 2008.

Pour copie conforme

Pour la société

Pour Maître Jean SECKLER

Notaire

Par délégation Monique GOERES
Référence de publication: 2008096348/231/15.
(080111253) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 juillet 2008.

Silesia 2 S. à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 29, avenue Monterey.
R.C.S. Luxembourg B 140.383.

—
STATUTES

In the year two thousand eight, on the seventh of July.

Before us Maître Martine SCHAEFFER, notary residing in Luxembourg.

There appeared:

DEWNOS INVESTMENTS S.A., a limited company existing under the laws of Luxembourg, having its registered office in L-1116 Luxembourg, 6, rue Adolphe and registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 116.983, here represented by Mr. Eric Gilson, private employee, with professional address at 29, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg, by virtue of one proxy given in Luxembourg, on July 7th, 2008.

The said proxy, signed "ne varietur" by the proxyholder and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed with the registration authorities.

Such appearing parties, represented as thereabove mentioned, have requested the undersigned notary to state as follows the articles of association of a société à responsabilité limitée:

Title I. Object, Duration, Denomination, Registered Office

Art. 1. There is formed a private limited liability company (société à responsabilité limitée) which will be governed by the laws pertaining to such an entity (hereafter the "Company"), and in particular the law dated 10th August, 1915, on commercial companies, as amended (hereafter the "Law"), as well as by the articles of association (hereafter the "Articles").

Art. 2.

2.1. The object of the Company is the acquisition of participations, interests and units, in Luxembourg or abroad, in any form whatsoever and the management of such participations, interests and units. The Company may in particular acquire by subscription, purchase, exchange or in any other manner any stock, shares and other participation securities, bonds, debentures, certificates of deposit and other debt instruments and more generally any securities and financial instruments issued by any public or private entity whatsoever.

2.2. The Company may borrow in any form, except by way of public offer. It may issue by way of private placement only, notes, bonds and debentures and any kind of debt and/or equity securities. The Company may lend funds including the proceeds of any borrowings and/or issues of debt securities to its subsidiaries or companies in which it has a direct or indirect interest, even not substantial, or any company being a direct or indirect member of the Company or any affiliated company belonging to the same group as the Company (hereafter referred as the "Connected Companies"). It may also give guarantees and grant securities in favour of third parties to secure its obligations or the obligations of its Connected Companies. The Company may further pledge, transfer, encumber or otherwise create security over all or over some of its assets.

2.3. The Company may further invest in the acquisition and management of a portfolio of patents and/or other intellectual property rights of any nature or origin whatsoever.

2.4. The Company may generally employ any techniques and instruments relating to its investments for the purpose of their efficient management, including techniques and instruments designed to protect the Company against credit, currency exchange, interest rate risks and other risks.

2.5. The Company may carry out any commercial and/or financial transactions with respect to direct or indirect investments in movable and immovable property including but not limited to acquiring, owning, hiring, letting, leasing, renting, dividing, draining, reclaiming, developing, improving, cultivating, building on, selling or otherwise alienating, mortgaging, pledging or otherwise encumbering movable or immovable property.

2.6. The above description is to be understood in the broadest senses and the above enumeration is not limiting.

Art. 3. The Company is formed for an unlimited period of time.

Art. 4. The Company will have the name "SILESIA 2 S. à r.l.".

Art. 5. The registered office is established in Luxembourg.

It may be transferred to any other place in the Grand-Duchy of Luxembourg by means of a resolution of an extraordinary general meeting of its members deliberating in the manner provided for amendments to the Articles.

The address of the registered office may be transferred within the municipality by simple decision of the manager or in case of plurality of managers, by a decision of the board of managers.

The Company may have offices and branches, both in Luxembourg and abroad.

Title II. Capital, Shares

Art. 6. The capital is set at twelve thousand five hundred euro (12,500.- EUR) divided into one thousand (1,000) shares of twelve euro and fifty cents (12.50 EUR) each.

Art. 7. The capital may be changed at any time by a decision of the single member or by decision of the members' meeting, in accordance with article 14 of these Articles.

Art. 8. Each share entitles to a fraction of the corporate assets and profits of the Company in direct proportion to the number of shares in existence.

Art. 9. Towards the Company, the Company's shares are indivisible, since only one owner is admitted per share. Joint co-owners have to appoint a sole person as their representative towards the Company.

Art. 10. In case of a single member, the Company's shares held by the single member are freely transferable.

The shares are freely transferable among members. The shares are transferable to non-members only with the prior approval of members representing at least three-quarters of the capital.

In the case of plurality of members, the shares held by each member may be transferred by application of the requirements of article 189 of the Law.

Art. 11. The Company shall not be dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, insolvency or bankruptcy of the single member or of one of the members.

Title III. Management

Art. 12. The Company is managed by one or more managers who need not to be members.

If several managers have been appointed, they will constitute a board of managers ("conseil de gérance").

The managers may be removed at any time, with or without cause, by a resolution of members holding a majority of votes.

In dealing with third parties, the manager(s) will have all powers to act in the name of the Company in all circumstances and to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's objects.

All powers not expressly reserved by law or the present Articles to the general meeting of members fall within the competence of the manager, or in case of plurality of managers, of the board of managers.

The Company shall be bound by the signature of its single manager, and, in case of plurality of managers, by the joint signature of any two members of the board of managers.

The manager, or in case of plurality of managers, the board of managers may sub-delegate his powers for specific tasks to one or more ad hoc agents.

The manager, or in case of plurality of managers, the board of managers will determine any such agent's responsibilities and remuneration (if any), the duration of the period of representation and any other relevant conditions of this agency.

The board of managers may elect a chairman from among its members. If the chairman is unable to be present, his place will be taken by election among managers present at the meeting.

The board of managers may elect a secretary from among its members.

The meetings of the board of managers are convened by any manager.

The board of managers may validly debate without prior notice if all the managers are present or represented.

A manager can be represented at a meeting by another member of the board of managers.

The board of managers can only validly debate and take decisions if a majority of its members is present or represented by proxies and provided that at least two managers are present. Any decisions by the board of managers shall be adopted by a simple majority. The minutes of the meeting will be signed by all the managers present at the meeting.

One or more managers may participate in a meeting by means of a conference call or by any similar means of communication initiated from Luxembourg enabling thus several persons participating therein to simultaneously communicate with each other. Such participation shall be deemed equal to a physical presence at the meeting. Such a decision can be documented in a single document or in several separate documents having the same content signed by all the members having participated.

The board of managers may pass resolutions by circular means when expressing its approval in writing, by cable, telegram, telex or facsimile, e-mail or any other similar means of communication. The entirety will form the minutes giving evidence of the resolution. Such resolutions can be documented in a single document or in several separate documents having the same content signed by all the members of the board of managers.

Art. 13. The manager or the managers (as the case may be) assume, by reason of his/their position, no personal liability in relation to any commitment validly made by him/them in the name of the Company.

Art. 14. The single member assumes all powers conferred to the general member meeting.

In case of a plurality of members, each member may take part in collective decisions irrespectively of the number of shares which he owns. Each member has voting rights commensurate with his shareholding. Collective decisions are only validly taken insofar as they are adopted by members owning more than half of the share capital.

However, resolutions to alter the Articles of the Company may only be adopted by the majority of the members owning at least three quarter of the Company's share capital, subject to the provisions of the Law.

Title IV. Accounting Year, Allocation of Profit

Art. 15. The Company's year starts on the 1st of January and ends on the 31st of December, with the exception of the first year, which shall begin on the date of the formation of the Company and shall terminate on the 31st of December 2008.

Art. 16. Each year, with reference to 31st of December, the Company's accounts are established and the manager, or in case of plurality of managers, the board of managers prepare an inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities.

Each member may inspect the above inventory and balance sheet at the Company's registered office.

Art. 17. The gross profits of the Company stated in the annual accounts, after deduction of general expenses, amortisation and expenses represent the net profit. An amount equal to five per cent (5%) of the net profits of the Company is allocated to a statutory reserve, until this reserve amounts to ten per cent (10%) of the Company's nominal share capital.

The balance of the net profits may be distributed to the member(s) commensurate to his/ their share holding in the Company.

The manager or, in case of plurality of managers, the board of managers is authorized to decide and to distribute interim dividends at any time, under the following conditions:

1. The manager or, in case of plurality of managers, the board of managers will prepare interim statement of accounts which are the basis for the distribution of interim dividends;

2. These interim statement of accounts shows that sufficient funds are available for distribution, it being understood that the amount to be distributed may not exceed realized profits as per the end of the last fiscal year, increased by carried forward profits and distributable reserves but decreased by carried forward losses and sums to be allocated to a reserve in accordance with the Law or these Articles.

Title V. Dissolution, Liquidation

Art. 18. At the time of winding up the Company the liquidation will be carried out by one or several liquidators, members or not, appointed by the members who shall determine their powers and remuneration.

Title VI. General Provisions

Art. 19. Reference is made to the provisions of the Law for all matters for which no specific provision is made in these Articles.

Subscription - payment

The shares with a nominal value of twelve euro and fifty cents (12.50 EUR) have been subscribed as follows:

DEWNOS INVESTMENTS S.A., prenamed:, 1,000 shares

who is the sole member of the company.

The shares have been fully paid up in cash, so that the sum of twelve thousand five hundred euro (12.500.- EUR) is now available to the company, proof of which has been given to the undersigned notary who acknowledges it.

Estimate

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the subscriber as a result of its formation are estimated at approximately one thousand five hundred euro (1.500.- EUR).

Resolutions of the members

1) The company will be administered by three (3) managers nominated for an unlimited duration:

a) Mr José CORREIA, born in Palmeira Braga (Portugal) on 4 October 1971, residing professionally at 6, rue Adolphe, L-1116 Luxembourg;

b) Mrs Géraldine SCHMIT, born in Messancy, Belgium on 12 November 1969, residing professionally at 6, rue Adolphe, L-1116 Luxembourg; and

c) Alan DUNDON, born in Dublin (Ireland) on April 18th, 1966, professionally residing at 6, rue Adolphe L-1116 Luxembourg.

2) The address of the corporation is in L-2163 Luxembourg, 29, avenue Monterey.

The undersigned notary, who knows English, states that on request of the appearing parties, the present deed is worded in English, followed by a French version and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will be binding.

WHEREOF the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the mandatory of the persons appearing, he signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille huit, le sept juillet.

Par-devant Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg.

A COMPARU:

DEWNOS INVESTMENTS S.A., une société anonyme existant sous les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social 6, rue Adolphe, L-1116 Luxembourg et immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 116.983, ici représentée par M. Eric Gilson, employé privé, avec adresse professionnelle au 29, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée à le 7 juillet 2008.

Laquelle procuration, après avoir été signée "ne varietur" par le mandataire de la comparante et le notaire instrumentaire, restera annexée aux présentes pour être formalisée avec elles.

Lesquelles comparantes, représentées comme dit ci-avant, ont requis le notaire instrumentant de dresser acte d'une société à responsabilité limitée dont elles ont arrêté les statuts comme suit:

Titre I^{er} . Objet, Durée, Dénomination, Siège social

Art. 1^{er} . Il est formé une société à responsabilité limitée qui sera régie par les lois relatives à une telle entité (ci-après "La Société"), et en particulier la loi du 10 août 1915 relative aux sociétés commerciales, telle que modifiée (ci-après "La Loi"), ainsi que par les statuts de la Société (ci-après "les Statuts").

Art. 2.

2.1. L'objet de la Société est la prise de participations, tant au Luxembourg qu'à l'étranger, sous quelque forme que ce soit, et la gestion de ces participations. La Société pourra en particulier acquérir par voie de souscription, achat, échange ou de toute autre manière des actions, parts et autres valeurs mobilières, obligations, bons de caisse, certificats de dépôt et autres instruments de dettes et plus généralement toutes valeurs mobilières et instruments financiers émis par toute entité publique ou privée.

2.2. La Société pourra également apporter toute assistance financière, que ce soit sous forme de prêts, d'octroi de garanties ou autrement, à ses filiales ou aux sociétés dans lesquelles elle a un intérêt direct ou indirect, sans que celui-ci ne soit substantiel, ou à toute société qui serait actionnaire direct ou indirect de la Société, ou encore à toute société appartenant au même groupe que la Société (ci-après reprise comme les "Sociétés Apparentées"). La Société pourra accorder toute garantie, fournir tout gage ou toute autre forme de sûreté, que ce soit par engagement personnel ou par hypothèque ou charge sur tout ou partie des avoirs (présents ou futurs), ou par l'une et l'autre de ces méthodes, pour l'exécution de tout contrat ou obligation de la Société ou de Sociétés Apparentées

2.3. La Société pourra en outre investir dans l'acquisition et la gestion d'un portefeuille de brevets et/ou autres droits de propriété intellectuelle de quelque nature ou origine que ce soit.

2.4. La Société peut, d'une manière générale, employer toutes techniques et instruments liés à des investissements en vue d'une gestion efficace, y compris des techniques et instruments destinés à la protéger contre les risques de crédit, change, taux d'intérêt et autres risques.

2.5. La Société peut faire toutes opérations commerciales et/ou financières en relation directe ou indirecte avec des investissements de propriété mobiliers et immobiliers y compris mais non limité à l'acquisition, la possession, le louage, la location, le leasing, le bail, la division, le drainage, la réclamation, le développement, l'amélioration, la culture, la construction, la vente ou toute autre aliénation, hypothèque, gage ou toute autre obstruction de propriété mobilière ou immobilière.

2.6. L'énumération qui précède est purement énonciative et non limitative.

Art. 3. La Société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 4. La Société aura la dénomination "SILESIA 2 S. à r.l."

Art. 5. Le siège social est établi à Luxembourg.

Il peut-être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une délibération de l'assemblée générale extraordinaire des associés délibérant comme en matière de modification des statuts.

L'adresse du siège sociale peut-être déplacée à l'intérieur de la commune par simple décision du gérant, ou en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance.

La Société peut avoir des bureaux et des succursales tant au Luxembourg qu'à l'étranger.

Titre II. Capital, parts sociales

Art. 6. Le capital social est fixé à la somme de douze mille cinq cents euros (12.500,- EUR) représenté par mille (1.000) parts sociales de douze euros et cinquante cents (12,50 EUR) chacune.

Art. 7. Le capital peut-être modifié à tout moment par une décision de l'associé unique ou par une décision de l'assemblée générale des associés, en conformité avec l'article 14 des présents Statuts.

Art. 8. Chaque part sociale donne droit à une fraction des actifs et bénéfiques de la Société, en proportion directe avec le nombre des parts sociales existantes.

Art. 9. Envers la Société, les parts sociales sont indivisibles, de sorte qu'un seul propriétaire par part sociale est admis. Les copropriétaires indivis doivent désigner une seule personne qui les représente auprès de la Société.

Art. 10. Dans l'hypothèse où il n'y a qu'un seul associé les parts sociales détenues par celui-ci sont librement transmissibles.

Les parts sociales sont librement transmissibles entre associés. La cession de parts sociales à des non-associés n'est possible qu'avec l'agrément préalable donné en assemblée générale des associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

Dans l'hypothèse où il y a plusieurs associés, les parts sociales détenues par chacun d'entre eux ne sont transmissibles que moyennant l'application de ce qui est prescrit par l'article 189 de la Loi.

Art. 11. La Société ne sera pas dissoute par suite du décès, de la suspension des droits civils, de l'insolvabilité ou de la faillite de l'associé unique ou d'un des associés.

Titre III. Administration

Art. 12. La Société est gérée par un ou plusieurs gérants qui ne doivent pas obligatoirement être associés.

Si plusieurs gérants sont nommés, ils constituent un conseil de gérance.

Les gérants peuvent être révoqués à tout moment, avec ou sans justification, par une résolution des associés titulaires de la majorité des votes.

Dans les rapports avec les tiers, le(s) gérant(s) a(ont) tous pouvoirs pour agir au nom de la Société et pour effectuer et approuver tous actes et opérations conformément à l'objet social.

Tous les pouvoirs non expressément réservés à l'assemblée générale des associés par la Loi ou les Statuts seront de la compétence du gérant et en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance.

La Société est valablement engagée par la signature du gérant unique et, en cas de pluralité de gérants, par la signature conjointe de deux des membres du conseil de gérance.

Le gérant ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, peut subdéléguer une partie de leurs pouvoirs pour des tâches spécifiques à un ou plusieurs agents ad hoc.

Le gérant ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, détermine les responsabilités et la rémunération quelconques (s'il y en a) de ces agents, la durée de leurs mandats ainsi que toutes autres conditions de son mandat.

Le conseil de gérance peut élire un président parmi ses membres. Si le président est empêché, un remplaçant sera élu parmi les membres présents à la réunion.

Le conseil de gérance peut élire un secrétaire parmi ses membres.

Les réunions du conseil de gérance seront convoquées par tout gérant.

Le conseil de gérance pourra valablement délibérer sans convocation lorsque tous les gérants seront présents ou représentés.

Un gérant peut être représenté à une réunion par un autre membre du conseil de gérance.

Le conseil de gérance ne pourra valablement délibérer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée par procurations et qu'à tout le moins deux de ses membres soient présents. Toute décision du conseil de gérance doit être adoptée à une majorité simple. Les résolutions de la réunion seront signées par tous les gérants présents à la réunion.

Un ou plusieurs gérants peuvent participer à une réunion des gérants par conférence téléphonique ou par des moyens de communication similaires à partir du Luxembourg de telle sorte que plusieurs personnes pourront communiquer simultanément. Cette participation sera réputée équivalente à une présence physique lors d'une réunion. Cette décision pourra être documentée par un seul document ou par plusieurs documents séparés ayant le même contenu et signé(s) par les gérants y ayant participé.

Les membres du conseil de gérance ne contractent à raison de leur fonction aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société.

Le conseil de gérance pourra, à l'unanimité, prendre des résolutions par voie circulaire en exprimant son approbation au moyen d'un ou de plusieurs écrits ou par câble, télégramme, télex, télécopieur, e-mail ou tout autre moyen de communication similaire. L'ensemble constitue le procès-verbal faisant preuve de la décision intervenue. Ces résolutions pourront être documentées par un seul document ou par plusieurs documents séparés ayant le même contenu et signé (s) par tous les membres du conseil de gérance.

Art. 13. Le ou les gérants ne contractent à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société.

Art. 14. L'associé unique exerce tous pouvoirs qui lui sont conférés par l'assemblée générale des associés.

En cas de pluralité d'associés, chaque associé peut prendre part aux décisions collectives, quelque soit le nombre de parts qu'il détient. Chaque associé possède des droits de vote en rapport avec le nombre des parts détenues par lui. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles soient adoptées par des associés détenant plus de la moitié du capital.

Toutefois, les résolutions modifiant les Statuts de la Société ne peuvent être adoptées que par une majorité d'associés détenant au moins les trois quarts du capital social, conformément aux prescriptions de la Loi.

Titre IV. Année sociale, répartition des bénéfices

Art. 15. L'année sociale commence le premier janvier et se termine le 31 décembre, à l'exception de la première année qui débutera à la date de constitution et se terminera le 31 décembre 2008.

Art. 16. Chaque année, au trente-et-un décembre, les comptes de la Société sont établis et le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, prépare un inventaire comprenant l'indication de la valeur des actifs et passifs de la Société.

Tout associé peut prendre connaissance desdits inventaires et bilan au siège social.

Art. 17. Les profits bruts de la Société repris dans les comptes annuels, après déduction des frais généraux, amortissements et charges constituent le bénéfice net. Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent pour la constitution d'un fonds de réserve jusqu'à ce que celui-ci atteigne dix pour cent du capital social.

Le solde des bénéfices nets peut être distribué aux associés en proportion avec leur participation dans le capital de la Société.

Le gérant ou, en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance est autorisé à décider et à distribuer des dividendes intérimaires, à tout moment, sous les conditions suivantes:

1. Le gérant ou, en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance préparera une situation intérimaire des comptes de la société qui constituera la base pour la distribution des dividendes intérimaires;

2. Ces comptes intérimaires devront montrer des fonds disponibles suffisants afin de permettre une distribution, étant entendu que le montant à distribuer ne peut pas excéder les bénéfices réalisés à la clôture de l'exercice fiscal précédent, augmenté du bénéfice reporté et réserves distribuables et diminué des pertes reportées et montants alloués à la réserve légale, en conformité avec la Loi ou les présents statuts.

Titre V. Dissolution, liquidation

Art. 18. Au moment de la dissolution de la Société, la liquidation sera assurée par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés qui détermineront leurs pouvoirs et rémunérations.

Titre VI. Disposition générales

Art. 19. Pour tout ce qui ne fait pas l'objet d'une prévision spécifique par les présents Statuts, il est fait référence à la Loi.

Souscription - Libération

Les parts sociales d'une valeur nominale de douze euros cinquante cents (12,50 EUR) ont été souscrites comme suit: DEWNOS INVESTMENTS S.A., prénommée:, 1.000 parts sociales par l'associé unique de la société.

Toutes les parts sociales ont été intégralement souscrites et libérées par des versements en espèces, de sorte que la somme de douze mille cinq cents euros (12.500,- EUR) se trouve dès maintenant à la disposition de la société, ce dont il a été justifié au notaire instrumentant qui le constate expressément.

Frais

Le comparant a évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent au souscripteur ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution à environ mille cinq cents euros (1.500,- EUR).

Décisions des associés

1) La société est administrée par trois (3) gérants nommés pour une durée indéterminée:

a) Monsieur José CORREIA, né à Palmeira Braga (Portugal) le 4 octobre 1971, résidant professionnellement au 6, rue Adolphe, L-1116 Luxembourg;

b) Madame Géraldine SCHMIT, née à Messancy (Belgique) le 12 novembre 1969, résidant professionnellement au 6, rue Adolphe, L-1116 Luxembourg;

c) Monsieur Alan DUNDON, né à Dublin (Irlande) le 18 avril 1966, résidant professionnellement au 6, rue Adolphe, L-1116 Luxembourg.

2) L'adresse du siège social est fixée à L-2163 Luxembourg, 29, avenue Monterey.

Le notaire soussigné, qui a personnellement la connaissance de la langue anglaise, déclare que les comparants l'ont requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire des comparantes, celui-ci a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: E. Gilson et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg AC, le 9 juillet 2008. LAC/2008/28243. — Reçu soixante-deux euros cinquante cents

Eur 0,5% = 62,50.

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR COPIE CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 juillet 2008.

Martine SCHAEFFER.

Référence de publication: 2008095807/5770/335.

(080110290) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juillet 2008.

Saint-Exupéry S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8211 Mamer, 53, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 131.481.

Les statuts coordonnés de la prédite société ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Aloyse Biel

Notaire

Référence de publication: 2008096352/203/11.

(080110990) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 juillet 2008.

Triple G S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9570 Wiltz, 36, rue des Tondeurs.

R.C.S. Luxembourg B 114.611.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Wiltz, le 21 juillet 2008.

Pour la société

Anja HOLTZ

Notaire

Référence de publication: 2008096354/2724/13.

(080110945) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 juillet 2008.

FARACO, Anciens Etablissements Eug. Hamilius S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-4205 Esch-sur-Alzette, 12, rue Lankelz.

R.C.S. Luxembourg B 5.382.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 7 juillet 2008.

Pour copie conforme

Pour la société

Pour Maître Jean SECKLER

Notaire

Par délégation Monique GOERES

Référence de publication: 2008096356/231/15.

(080111001) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 juillet 2008.

Pribinvest S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1150 Luxembourg, 287, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 107.957.

—
Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire du 19 mars 2008

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire du 19 mars 2008:

Ont été élus aux fonctions d'administrateur, leur mandat prenant fin à l'assemblée générale annuelle statuant sur les comptes de l'exercice 2008:

- Monsieur Philippe Havaux demeurant professionnellement à L - 1150 Luxembourg, route d'Arlon, 287
- Monsieur Serge Cammaert, demeurant professionnellement à L - 1150 Luxembourg, route d'Arlon, 287
- Monsieur Yves Lahaye, demeurant professionnellement à L - 1150 Luxembourg, route d'Arlon, A été élu commissaire aux comptes, pour la même durée:
- Ernst & Young S. A., ayant son siège social à L - 5365 Munsbach, Parc d'activité Syrdall

Pour extrait certifié conforme

Signature

Référence de publication: 2008096557/660/20.

Enregistré à Luxembourg, le 28 juillet 2008, réf. LSO-CS10701. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080111184) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 juillet 2008.

Cosmica S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 23, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 48.968.

—
EXTRAIT

L'assemblée générale extraordinaire des actionnaires réunie à Luxembourg le 16 juin 2008 a pris les résolutions suivantes:

1. L'assemblée prend acte de la démission des trois administrateurs en la personne de:

- Monsieur Mauro VON ARX, employé privé, né le 10 octobre 1967 à Naples, Italie et domicilié professionnellement au 30, Via Collina, CH-6962 Vuganello;
 - Monsieur Serge KRANCENBLUM, MBA, né le 8 octobre 1961 à Metz, France et domicilié professionnellement au 23, avenue Monterey, L-2086 Luxembourg;
 - Madame Corinne BITTERLICH, employée privée, né le 2 juillet 1969 à Quierscheid, Allemagne et domicilié professionnellement à 23, avenue Monterey, L-2086 Luxembourg.
- et nomme en leur remplacement:
- Monsieur Marc KOEUNE, économiste, né le 04/10/1969 à Luxembourg -Luxembourg et domicilié professionnellement au 18, rue de l'Eau, L-1449 Luxembourg;
 - Monsieur Michaël ZIANVENI, juriste, né le 04/03/1974 à Villepinte -France et domicilié professionnellement au 18, rue de l'Eau, L-1449 Luxembourg;
 - Monsieur Sébastien GRAVIÈRE, juriste, né le 9/04/1973 à Nancy -France et domicilié professionnellement au 18, rue de l'Eau, L-1449 Luxembourg;
 - Monsieur Jean-Yves NICOLAS, employé privé, né le 16/01/1975 à Vielsalm - Belgique et domicilié professionnellement au 18, rue de l'Eau, L-1449 Luxembourg.

Leur mandat prendra fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle statuant sur les comptes de l'exercice social 2011.

Luxembourg, le 17 juin 2008.

Pour extrait conforme

Signature

Référence de publication: 2008096558/693/32.

Enregistré à Luxembourg, le 16 juillet 2008, réf. LSO-CS05761. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080111221) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 juillet 2008.

Ikano Advisors (Luxembourg) S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2740 Luxembourg, 1, rue Nicolas Welter.
R.C.S. Luxembourg B 68.836.

Extrait de l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle tenue en date du 30 mai 2008

Jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle approuvant les comptes de l'exercice social 2008, les personnes suivantes sont mandataires de la société:

Conseil d'Administration:

M. Birger Lund, demeurant au Luxembourg, administrateur
M. Alan Ridgway, demeurant au Luxembourg, administrateur
M. Jesper Nielsen, demeurant au Luxembourg, administrateur

Réviseur d'entreprises:

KPMG Audit S.à r.l. Luxembourg

Luxembourg, le 30 mai 2008.

Pour avis sincère et conforme

Pour IKANO Advisors (Luxembourg) S.A. Holding

Birger Lund

Référence de publication: 2008096555/3616/22.

Enregistré à Luxembourg, le 28 juillet 2008, réf. LSO-CS10573. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080111157) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 juillet 2008.

Noemia S. à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2240 Luxembourg, 15, rue Notre-Dame.
R.C.S. Luxembourg B 134.326.

Procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire qui s'est tenue au siège social le 30 juin 2008 à 17.00 heures

Présent: Monsieur Steve LAUER, ouvrier communal, demeurant à L-4247 Esch-sur-Alzette, 21, rue de Mondercange associé unique en vertu d'une cession de parts intervenue le 30 mai 2008.

Ordre du jour:

- Révocation du gérant actuel
- Nomination d'un nouveau gérant
- Révocation du gérant administratif M. Thomas Mario

L'actionnaire unique décide:

L'actuelle gérante, Madame Maria GIANOGLIO, demeurant à L-2440 Luxembourg, rue de Rollingergrund, est révoquée ainsi que M. Thomas Mario.

Un nouveau gérant unique de la société est nommé pour une durée indéterminée à savoir: Monsieur Luciano ROCCHIO, gérant, demeurant à L-1740 Luxembourg, 20, rue de Hollerich, avec des pouvoirs de la gestion courante.

Luxembourg, le 30.06.2008.

Steve LAUER.

Référence de publication: 2008096548/9064/22.

Enregistré à Luxembourg, le 30 juillet 2008, réf. LSO-CS12058. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080110993) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 juillet 2008.

Ikano S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2740 Luxembourg, 1, rue Nicolas Welter.
R.C.S. Luxembourg B 87.842.

Extrait de l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle tenue en date du 3 juin 2008

Jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle approuvant les comptes de l'exercice social 2008, les personnes suivantes sont mandataires de la société:

Conseil d'Administration:

M. Birger Lund, demeurant au Luxembourg, administrateur et administrateur-délégué

M. Mats Håkansson, demeurant au Luxembourg, administrateur

M. Tomas Wittbjer, demeurant au Luxembourg, administrateur

Réviseur d'entreprises:

KPMG Audit S.à r.l., Luxembourg

Luxembourg, le 3 juin 2008

Pour avis sincère et conforme

Pour IKANO S.A.

Birger Lund

Référence de publication: 2008096556/3616/22.

Enregistré à Luxembourg, le 28 juillet 2008, réf. LSO-CS10578. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080111160) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 juillet 2008.

S.A.C. PEI Asia Investments Holdings II S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: NTD 92.200.913,00.

Siège social: L-2763 Luxembourg, 9, rue Sainte Zithe.

R.C.S. Luxembourg B 133.867.

In the year two thousand eight, on the eighteenth day of June.

Before Maître Henri HELLINCKX, notary residing in Luxembourg.

Is held an extraordinary general meeting of shareholders of S.A.C. PEI Asia Investments Holdings II S.à r.l., a société à responsabilité limitée incorporated and existing under the laws of Luxembourg, having its registered office at 9, rue Sainte Zithe, L-2763 Luxembourg and registered with the Luxembourg trade and companies' register under number B 133.867 (the "Company").

The meeting is opened at noon with Mrs. Solange Wolter-Schieres, private employee, residing in Schouweiler, in the chair.

The chairman designates as secretary Mrs. Emilie Viard, maître en droit, and as scrutineer Mrs. Patricia Sondhi, maître en droit, both residing in Luxembourg.

The board of the meeting having thus been constituted, the chairman declares and requests the notary to state:

- that all the shareholders present or represented and the number of shares held by them are entered on an attendance list attached to these minutes and duly signed by the shareholders present, the proxies of the shareholders represented and the members of the committee;

- that the whole of the corporate capital being present or represented at the present meeting and all the shareholders present or represented declaring that they have had due notice and were fully aware of the agenda prior to this meeting, no convening notices were necessary;

- that the present meeting is duly constituted and can therefore validly deliberate on the following agenda:

Agenda:

1.- Conversion of the share capital of the Company from the euro currency (EUR) to New Taiwan dollar currency (NTD).

2.- Subsequent amendment of article 5.1 of the Company's articles of incorporation to reflect such conversion.

3.- Miscellaneous matters deemed necessary or appropriate in connection with the foregoing.

The meeting, after deliberation, unanimously took the following resolutions:

First Resolution

The meeting resolves to convert the capital of the Company from the euro currency (EUR) into the New Taiwan dollar currency (NTD), on the basis of the exchange rate displayed on the currency converter website (www.oanda.com) on 17 June 2008, according to which one New Taiwan dollar (NTD 1) is the equivalent of EUR 0.02134, so as to bring the capital of the Company from its current amount of one million nine hundred sixty-six thousand three hundred and ninety-nine euro (EUR 1,966,399) to ninety-two million two hundred thousand nine hundred thirteen New Taiwan dollars (NTD 92,200,913), who is represented by NINETY-TWO MILLION TWO HUNDRED THOUSAND NINE HUNDRED AND THIRTEEN (92,200,913) Shares with a par value of ONE New Taiwan dollar (NTD 1) each.

The meeting decides to confer all powers to the managers to proceed to the essential book entries and to convert all the books and documents of the company from EUR into NTD and to proceed to the exchange of the ONE MILLION NINE HUNDRED AND SIXTY-SIX THOUAND THREE HUNDRED AND NINETY-NINE (1,966,399) shares of ONE EURO (EUR 1.-) against NINETY-TWO MILLION TWO HUNDRED THOUSAND NINE HUNDRED AND THIRTEEN (92,200,913) Shares with a par value of ONE New Taiwan dollar (NTD 1) each.

Second Resolution

As a result of the above resolution, the meeting resolves to amend article 5.1 of the Company's articles of incorporation which shall now read as follow:

" **Art. 5.1.** The Company's share capital is set at ninety-two million two hundred thousand nine hundred thirteen New Taiwan dollars (NTD 92,200,913) represented by ninety-two million two hundred thousand nine hundred thirteen (92,200,913) Shares with a par value of one New Taiwan dollar (NTD 1) each. Each Share is entitled to one vote at ordinary and extraordinary general meetings."

Estimation of costs

The costs, expenses, fees and charges, in any form whatsoever, which are to be borne by the Company or which shall be charged to it in connection with the present deed, have been estimated at about EUR 1,500.-.

Whereof the present deed is drawn up in Luxembourg on the day stated at the beginning of this document.

The undersigned notary, who speaks and understands English, states herewith that upon request of the appearing persons, the present deed is worded in English, followed by a French version; upon request of the appearing persons and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

The document having been read to the persons appearing known to the notary by their name, first name, civil status and residence, these persons signed together with the notary the present deed.

Suit la version française du texte qui précède:

L'an deux mille huit, le dix-huit juin.

Par-devant Maître Henri HELLINCKX, notaire de résidence à Luxembourg,

S'est réunie une assemblée générale extraordinaire des associés de S.A.C. PEI Asia Investments Holdings II S.à r.l., une société à responsabilité limitée régie par le droit du Luxembourg, ayant son siège social au 9, rue Sainte Zithe, L-2763 Luxembourg et immatriculée auprès du registre du commerce et des sociétés du Luxembourg sous le numéro B 133.867 (la "Société").

L'assemblée est ouverte à midi, sous la présidence de Madame Solange Wolter-Schieres, employée privée, demeurant à Schouweiler.

Le présidente désigne comme secrétaire Madame Emilie Viard, maître en droit, et comme scrutateur Madame Patricia Sondhi, maître en droit, toutes les deux résidant à Luxembourg.

Le bureau ainsi constitué, la présidente expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

- que les associés présents ou représentés ainsi que le nombre de parts sociales qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence annexée au présent procès-verbal et dûment signée par les associés présents, les mandataires des associés représentés ainsi que par les membres du bureau;

- que totalité du capital social est présente ou représentée à la présente assemblée et tous les associés déclarent avoir eu connaissance de l'ordre du jour de l'assemblée qui leur a été communiqué au préalable, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage;

- que la présente assemblée est régulièrement constituée et peut délibérer valablement sur l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Conversion du capital social de la Société de l'euro (EUR) en New Taiwan dollar (NTD).
2. Modification subséquente de l'article 5.1 des statuts de la Société afin de refléter la conversion susvisée.
3. Diverses matières nécessaires ou appropriées relatives aux résolutions susvisées.

L'assemblée décide de prendre à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première Résolution

L'assemblée décide de convertir le capital social de la Société de l'euro (EUR) en New Taiwan dollar (NTD), sur base du taux de conversion figurant sur le site de conversion (www.oanda.com), le 30 mai 2008, selon lequel un New Taiwan dollars (NTD 1) correspond à EUR 0,02134, afin de convertir le capital de la Société de un million neuf cent soixante-six mille trois cent quatre-vingt dix-neuf euros (EUR 1.966.399) en quatre-vingt douze millions deux cent mille neuf cent treize New Taiwan dollars (NTD 92.200.913), qui est représenté par QUATRE-VINGT-DOUZE MILLIONS DEUX CENT MILLE NEUF CENT TREIZE (92.200.913) Parts Sociales d'une valeur d'UN New Taiwan dollar (NTD 1) chacune.

L'assemblée décide de conférer tous pouvoirs aux gérants de procéder aux écritures comptables qui s'imposent, pour convertir tous les livres et documents de la société de EUR en NTD et pour procéder à l'échange des UN MILLION NEUF CENT SOIXANTE-SIX MILLE TROIS CENT QUATRE-VINGT-DIX-NEUF (1.966.399) parts sociales d'UN EURO (EUR 1,-) contre QUATRE-VINGT-DOUZE MILLIONS DEUX CENT MILLE NEUF CENT TREIZE (92.200.913) Parts Sociales d'une valeur d'UN New Taiwan dollar (NTD 1) chacune.

Deuxième Résolution

Suite à la résolution ci-dessus, l'assemblée décide de modifier l'article 5.1 des statuts de la Société qui aura désormais la teneur suivante:

« **Art. 5.1.** Le capital social est fixé à la somme de quatre-vingt douze millions deux cent mille neuf cent treize New Taiwan dollars (NTD 92.200.913) représenté par quatre-vingt-douze millions deux cent mille neuf cent treize (92.200.913) Parts Sociales d'une valeur de un New Taiwan dollar (NTD 1) chacune. Chaque Part Sociale donne droit à une voix dans les délibérations des assemblées générales ordinaires et extraordinaires. »

Estimation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison du présent acte, s'élève à environ EUR 1.500,-.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate que sur demande des comparants, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; sur demande des même comparants et en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, le texte anglais fait foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparantes, connues du notaire instrumentant par nom, prénom usuel, état et demeure, lesdits comparantes ont signés avec le notaire le présent acte.

Signé: S. WOLTER-SCHIERES, E. VIARD, P. SONDHY et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 30 juin 2008. Relation: LAC/2008/26380. - Reçu douze euros (12€).

Le Receveur (signé): F. SANDT.

POUR COPIE CONFORME, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 juillet 2008.

Henri HELLINCKX.

Référence de publication: 2008096479/242/118.

(080111224) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 juillet 2008.

Motorway-Luxembourg S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 310, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 30.047.

Extrait de l'assemblée générale ordinaire du 28 mai 2008

1. Le mandat des administrateurs

L'assemblée décide de confirmer le mandat d'administrateur qui a pris cours le 1^{er} avril 2008 de:

Emmanuel de FOURNAS de la BROSSE, demeurant rue du Commerce, 93 à B-1040 Bruxelles pour expirer à l'issue de l'assemblée générale ordinaire de 2010.

L'assemblée décide de confirmer le mandat d'administrateur qui a pris cours le 28 mai 2008 de:

Didier DUBOIS, demeurant rue du Commerce, 93 à B-1040 Bruxelles pour expirer à l'issue de l'assemblée générale ordinaire de 2010.

Monsieur Denis Toulouse a démissionné de ses fonctions d'administrateur.

2. Le mandat du réviseur d'entreprises

L'assemblée décide de prolonger le mandat d'Ernst & Young pour expirer à l'issue de l'assemblée générale ordinaire de 2010.

Luxembourg, le 28 juillet 2008.

POUR EXTRAIT CONFORME

Signature

Référence de publication: 2008096564/6567/24.

Enregistré à Luxembourg, le 2 juillet 2008, réf. LSO-CS00790. - Reçu 16,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080111308) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 juillet 2008.

Y & A Invest S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1225 Luxembourg, 4, rue Béatrix de Bourbon.

R.C.S. Luxembourg B 124.567.

Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 24 avril 2008

Il résulte du procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire tenue sous seing privé en date du 28 avril que:

L'assemblée décide ci l'unanimité de:

1) nommer aux fonctions d'administrateur de la société, en remplacement de Maître Jean-Luc PUTZ, né le 21 février 1979 à ESCH/ALZETTE, demeurant professionnellement à L-1225 Luxembourg, 4, rue Béatrix de Bourbon, Madame

Fabienne FEIEREISEN, née le 21 décembre 1976 demeurant professionnellement à L-1225 Luxembourg, 4, rue Béatrix de Bourbon, avec effet immédiat et ce jusqu'à l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra en 2012.

Luxembourg, le 28 avril 2008.

Pour extrait conforme

Pour la société

Signature

Référence de publication: 2008096577/1635/20.

Enregistré à Luxembourg, le 18 juillet 2008, réf. LSO-CS06676. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(08011420) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 juillet 2008.

Stugan S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1225 Luxembourg, 4, rue Beatrix de Bourbon.

R.C.S. Luxembourg B 127.142.

Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 24 avril 2008

Il résulte du procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire tenue sous seing privé en date du 28 avril que:

L'assemblée décide à l'unanimité de:

1) nommer aux fonctions d'administrateur de la société, en remplacement de Maître Jean-Luc PUTZ, né le 21 février 1979 à ESCH/ALZETTE, demeurant professionnellement ci L-1225 Luxembourg, 4, rue Béatrix de Bourbon, Madame Fabienne FEIEREISEN, née le 21 décembre 1976 demeurant professionnellement à L-1225 Luxembourg, 4, rue Béatrix de Bourbon, avec effet immédiat et ce jusqu'à l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra en 2012.

Luxembourg, le 28 avril 2008.

Pour extrait conforme

Pour la société

Signature

Référence de publication: 2008096576/1635/20.

Enregistré à Luxembourg, le 18 juillet 2008, réf. LSO-CS06673. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(08011415) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 juillet 2008.

M.A.C.M. S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1225 Luxembourg, 4, rue Béatrix de Bourbon.

R.C.S. Luxembourg B 73.367.

Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 24 avril 2008

Il résulte du procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire tenue sous seing privé en date du 28 avril que:

L'assemblée décide à l'unanimité de:

1) nommer aux fonctions d'administrateur de la société, en remplacement de Maître Jean-Luc PUTZ, né le 21 février 1979 à ESCH/ALZETTE, demeurant professionnellement et L-1225 Luxembourg, 4, rue Béatrix de Bourbon, Madame Fabienne FEIEREISEN, née le 21 décembre 1976 demeurant professionnellement à L-1225 Luxembourg, 4, rue Béatrix de Bourbon, avec effet immédiat et ce jusqu'à l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra en 2010.

Luxembourg, le 28 avril 2008.

Pour extrait conforme

Pour la société

Signature

Référence de publication: 2008096578/1635/20.

Enregistré à Luxembourg, le 18 juillet 2008, réf. LSO-CS06679. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(08011421) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 juillet 2008.

K-Development S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2212 Luxembourg, 6, place de Paris.

R.C.S. Luxembourg B 140.443.

STATUTS

L'an deux mille huit, le vingt-trois juillet.

Par-devant Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster, (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné;

A COMPARU:

La société anonyme de droit luxembourgeois "PROMOBE FINANCE", établie et ayant son siège social à L-5865 Alzingen, 37, rue de Roeser, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 37353,

dûment représentée par son administrateur-délégué Monsieur Flavio BECCA, administrateur de sociétés, demeurant professionnellement à L-5865 Alzingen, 37, rue de Roeser,

ici représenté par Monsieur Christian DOSTERT, employé privé, demeurant professionnellement à L-6130 Junglinster, 3, route de Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée, laquelle procuration, après avoir été signée "ne varietur" par le mandataire et le notaire, restera annexée au présent acte afin d'être enregistrée avec lui.

Laquelle partie comparante, représentée comme dit ci-avant, a requis le notaire instrumentaire d'arrêter les statuts d'une société anonyme à constituer comme suit:

I. Nom, Durée, Objet, Siège social

Art. 1^{er}. Il est formé par les présentes, par les souscripteurs et tous ceux qui deviendront propriétaires des actions ci-après créées, une société anonyme sous la dénomination de "K-DEVELOPMENT S.A.", laquelle sera régie par les présents statuts (les "Statuts") ainsi que par les lois respectives et plus particulièrement par la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales (la "Loi").

Art. 2. La durée de la Société est illimitée.

Art. 3. La Société a pour objet la promotion immobilière, l'achat, la vente, la mise en valeur, la location d'immeubles et de tous droits immobiliers, la prise, respectivement la mise en location de biens meubles et immeubles, la gérance, respectivement la gestion d'immeubles ou de patrimoines mobiliers et immobiliers tant pour son propre compte que pour compte de tiers.

La Société pourra en outre effectuer toutes opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations.

La Société pourra notamment employer ses fonds à la création, à la gestion, au développement, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres et brevets de toute origine, participer à la création, au développement et au contrôle de toute entreprise, acquérir par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière, tous titres et brevets, les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement, faire mettre en valeur ces affaires et brevets.

La Société pourra emprunter sous quelque forme que ce soit.

La Société pourra, dans les limites fixées par la Loi, accorder à toute société du groupe ou à tout actionnaire tous concours, prêts, avances ou garanties.

Dans le cadre de son activité, la Société pourra accorder hypothèque, emprunter avec ou sans garantie ou se porter caution pour d'autres personnes morales et physiques, sous réserve des dispositions légales afférentes.

La Société peut également procéder à toutes opérations immobilières, mobilières, commerciales, industrielles et financières, nécessaires et utiles pour la réalisation de l'objet social.

Art. 4. Le siège social est établi à Luxembourg, (Grand-Duché de Luxembourg).

Le siège social de la Société pourra être transféré à tout autre endroit dans la commune du siège social par une simple décision du conseil d'administration.

Par simple décision du conseil d'administration, la Société pourra établir des filiales, succursales, agences ou sièges administratifs aussi bien dans le Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Le siège social pourra être transféré dans toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg par décision de l'assemblée des actionnaires.

II. Capital social - Actions

Art. 5. Le capital social est fixé à deux cent cinquante mille euros (250.000,- EUR), représenté par vingt-cinq mille (25,000) actions d'une valeur nominale de dix euros (10,- EUR) chacune.

Le capital social peut être augmenté ou réduit par décision de l'assemblée générale des actionnaires statuant comme en matière de modification des Statuts.

La Société peut, aux conditions et aux termes prévus par la Loi racheter ses propres actions.

Art. 6. Les actions de la Société sont nominatives ou au porteur ou pour partie nominatives et pour partie au porteur au choix des actionnaires, sauf dispositions contraires de la Loi.

Il est tenu au siège social un registre des actions nominatives, dont tout actionnaire pourra prendre connaissance, et qui contiendra les indications prévues à l'article 39 de la Loi. La propriété des actions nominatives s'établit par une inscription sur ledit registre.

Des certificats constatant ces inscriptions au registre seront délivrés, signés par deux administrateurs ou, si la Société ne comporte qu'un seul administrateur, par celui-ci.

L'action au porteur est signée par deux administrateurs ou, si la Société ne comporte qu'un seul administrateur, par celui-ci. La signature peut être soit manuscrite, soit imprimée, soit apposée au moyen d'une griffe.

Toutefois l'une des signatures peut être apposée par une personne déléguée à cet effet par le conseil d'administration. En ce cas, elle doit être manuscrite. Une copie certifiée conforme de l'acte conférant délégation à une personne ne faisant pas partie du conseil d'administration, sera déposée préalablement conformément à l'article 9, §§ 1 et 2 de la Loi.

La Société ne reconnaît qu'un propriétaire par action; si la propriété de l'action est indivise, démembrée ou litigieuse, les personnes invoquant un droit sur l'action devront désigner un mandataire unique pour présenter l'action à l'égard de la Société. La Société aura le droit de suspendre l'exercice de tous les droits y attachés jusqu'à ce qu'une seule personne ait été désignée comme étant à son égard propriétaire.

III. Assemblées générales des actionnaires - Décisions de l'actionnaire unique

Art. 7. L'assemblée des actionnaires de la Société régulièrement constituée représentera tous les actionnaires de la Société. Elle aura les pouvoirs les plus larges pour ordonner, faire ou ratifier tous les actes relatifs aux opérations de la Société. Lorsque la Société compte un actionnaire unique, il exerce les pouvoirs dévolus à l'assemblée générale.

L'assemblée générale est convoquée par le conseil d'administration. Elle peut l'être également sur demande d'actionnaires représentant un dixième au moins du capital social.

Art. 8. L'assemblée générale annuelle des actionnaires se tiendra le 3^{ème} vendredi du mois de mai à 11.00 heures au siège social de la Société ou à tout autre endroit qui sera fixé dans l'avis de convocation.

Si ce jour est un jour férié légal, l'assemblée générale annuelle se tiendra le premier jour ouvrable qui suit.

D'autres assemblées des actionnaires pourront se tenir aux heures et lieux spécifiés dans les avis de convocation.

Les quorum et délais requis par la Loi régleront les avis de convocation et la conduite des assemblées des actionnaires de la Société, dans la mesure où il n'est pas autrement disposé dans les présents Statuts.

Toute action donne droit à une voix. Tout actionnaire pourra prendre part aux assemblées des actionnaires en désignant par écrit, par câble, télégramme, télex ou télécopie une autre personne comme son mandataire.

Dans la mesure où il n'en est pas autrement disposé par la Loi ou les Statuts, les décisions d'une assemblée des actionnaires dûment convoquée sont prises à la majorité simple des votes des actionnaires présents ou représentés.

Le conseil d'administration peut déterminer toutes autres conditions à remplir par les actionnaires pour prendre part à toute assemblée des actionnaires.

Si tous les actionnaires sont présents ou représentés lors d'une assemblée des actionnaires, et s'ils déclarent connaître l'ordre du jour, l'assemblée pourra se tenir sans avis de convocation préalables.

Les décisions prises lors de l'assemblée sont consignées dans un procès-verbal signé par les membres du bureau et par les actionnaires qui le demandent. Si la Société compte un actionnaire unique, ses décisions sont également écrites dans un procès verbal.

Tout actionnaire peut participer à une réunion de l'assemblée générale par visioconférence ou par des moyens de télécommunication permettant leur identification. Ces moyens doivent satisfaire à des caractéristiques techniques garantissant la participation effective à l'assemblée, dont les délibérations sont retransmises de façon continue. La participation à une réunion par ces moyens équivaut à une présence en personne à une telle réunion.

IV. Conseil d'administration

Art. 9. La Société sera administrée par un conseil d'administration composé de trois membres au moins, qui n'ont pas besoin d'être actionnaires de la Société. Toutefois, lorsque la Société est constituée par un actionnaire unique ou que, à une assemblée générale des actionnaires, il est constaté que celle-ci n'a plus qu'un actionnaire unique, la composition du conseil d'administration peut être limitée à un (1) membre jusqu'à l'assemblée générale ordinaire suivant la constatation de l'existence de plus d'un actionnaire.

Les administrateurs seront élus par l'assemblée générale des actionnaires qui fixe leur nombre, leurs émoluments et la durée de leur mandat. Les administrateurs sont élus pour un terme qui n'excédera pas six (6) ans, jusqu'à ce que leurs successeurs soient élus.

Les administrateurs seront élus à la majorité des votes des actionnaires présents ou représentés.

Tout administrateur pourra être révoqué avec ou sans motif à tout moment par décision de l'assemblée générale des actionnaires.

Au cas où le poste d'un administrateur devient vacant à la suite de décès, de démission ou autrement, cette vacance peut être temporairement comblée jusqu'à la prochaine assemblée générale, aux conditions prévues par la Loi.

Art. 10. Le conseil d'administration devra choisir en son sein un président et pourra également choisir parmi ses membres un vice-président. Il pourra également choisir un secrétaire qui n'a pas besoin d'être administrateur et qui sera en charge de la tenue des procès-verbaux des réunions du conseil d'administration et des assemblées générales des actionnaires.

Le conseil d'administration se réunira sur la convocation du président ou de deux administrateurs, au lieu indiqué dans l'avis de convocation.

Le président présidera toutes les assemblées générales des actionnaires et les réunions du conseil d'administration; en son absence l'assemblée générale ou le conseil d'administration pourra désigner à la majorité des personnes présentes à cette assemblée ou réunion un autre administrateur pour assumer la présidence pro tempore de ces assemblées ou réunions.

Avis écrit de toute réunion du conseil d'administration sera donné à tous les administrateurs au moins vingt-quatre heures avant la date prévue pour la réunion, sauf s'il y a urgence, auquel cas la nature et les motifs de cette urgence seront mentionnés dans l'avis de convocation. Il pourra être passé outre à cette convocation à la suite de l'assentiment de chaque administrateur par écrit ou par câble, télégramme, télex, télécopieur ou tout autre moyen de communication similaire. Une convocation spéciale ne sera pas requise pour une réunion du conseil d'administration se tenant à une heure et un endroit déterminés dans une résolution préalablement adoptée par le conseil d'administration.

Tout administrateur pourra se faire représenter à toute réunion du conseil d'administration en désignant par écrit ou par câble, télégramme, télex ou télécopieur un autre administrateur comme son mandataire.

Un administrateur peut représenter plusieurs de ses collègues.

Tout administrateur peut participer à une réunion du conseil d'administration par visioconférence ou par des moyens de télécommunication permettant son identification. Ces moyens doivent satisfaire à des caractéristiques techniques garantissant une participation effective à la réunion du conseil dont les délibérations sont retransmises de façon continue. La participation à une réunion par ces moyens équivaut à une présence en personne à une telle réunion. La réunion tenue par de tels moyens de communication à distance est réputée se tenir au siège de la Société.

Le conseil d'administration ne pourra délibérer ou agir valablement que si la moitié au moins des administrateurs est présente ou représentée à la réunion du conseil d'administration.

Les décisions sont prises à la majorité des voix des administrateurs présents ou représentés à cette réunion.

Le président du conseil d'administration n'aura pas de voix prépondérante.

Le conseil d'administration pourra, à l'unanimité, prendre des résolutions par voie circulaire en exprimant son approbation au moyen d'un ou de plusieurs écrits, par courrier ou par courrier électronique ou par télécopie ou par tout autre moyen de communication similaire, à confirmer le cas échéant par courrier, le tout ensemble constituant le procès-verbal faisant preuve de la décision intervenue.

Art. 11. Les procès-verbaux de toutes les réunions du conseil d'administration seront signés par le président ou, en son absence, par le vice-président, ou par deux administrateurs. Les copies ou extraits des procès-verbaux destinés à servir en justice ou ailleurs seront signés par le président ou par deux administrateurs. Lorsque le conseil d'administration est composé d'un seul membre, ce dernier signera.

Art. 12. Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus larges de passer tous actes d'administration et de disposition dans l'intérêt de la Société.

Tous pouvoirs que la Loi ou ces Statuts ne réservent pas expressément à l'assemblée générale des actionnaires sont de la compétence du conseil d'administration.

Lorsque la Société compte un seul administrateur, il exerce les pouvoirs dévolus au conseil d'administration.

La gestion journalière de la Société ainsi que la représentation de la Société en ce qui concerne cette gestion pourront, conformément à l'article 60 de la Loi, être déléguées à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants et autres agents, associés ou non, agissant seuls ou conjointement. Leur nomination, leur révocation et leurs attributions seront réglées par une décision du conseil d'administration. La délégation à un membre du conseil d'administration impose au conseil l'obligation de rendre annuellement compte à l'assemblée générale ordinaire des traitements, émoluments et avantages quelconques alloués au délégué.

La Société peut également conférer tous mandats spéciaux par procuration authentique ou sous seing privé.

Art. 13. La Société sera engagée soit par la signature collective de tous les administrateurs, soit par la signature individuelle de l'administrateur-délégué.

Lorsque le conseil d'administration est composé d'un (1) seul membre, la Société sera engagée par sa seule signature.

V. Surveillance de la Société

Art. 14. Les opérations de la Société seront surveillées par un (1) ou plusieurs commissaires aux comptes qui n'ont pas besoin d'être actionnaire.

L'assemblée générale des actionnaires désignera les commissaires aux comptes et déterminera leur nombre, leurs rémunérations et la durée de leurs fonctions qui ne pourra excéder six (6) années.

VI. Exercice social - Bilan

Art. 15. L'exercice social commencera le premier janvier de chaque année et se terminera le trente et un décembre de la même année.

Art. 16. Sur le bénéfice annuel net de la Société il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la formation du fonds de réserve légale; ce prélèvement cessera d'être obligatoire lorsque et tant que la réserve aura atteint dix pour cent (10%) du capital social, tel que prévu à l'article 5 de ces Statuts, ou tel qu'augmenté ou réduit en vertu de ce même article 5.

L'assemblée générale des actionnaires déterminera, sur proposition du conseil d'administration, de quelle façon il sera disposé du solde du bénéfice annuel net.

Des acomptes sur dividendes pourront être versés en conformité avec les conditions prévues par la Loi.

VII. Liquidation

Art. 17. En cas de dissolution de la Société, il sera procédé à la liquidation par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs (qui peuvent être des personnes physiques ou morales) nommés par l'assemblée générale des actionnaires qui déterminera leurs pouvoirs et leurs rémunérations.

VIII. Modification des statuts

Art. 18. Les Statuts pourront être modifiés par une assemblée générale des actionnaires statuant aux conditions de quorum et de majorité prévues par l'article 67-1 de la Loi.

IX. Dispositions finales - Loi applicable

Art. 19. Pour toutes les matières qui ne sont pas régies par les présents Statuts, les parties se réfèrent aux dispositions de la Loi.

Dispositions transitoires

- 1.- Le premier exercice social commence le jour de la constitution et se termine le 31 décembre 2008.
- 2.- La première assemblée générale ordinaire annuelle se tiendra en 2009.
- 3.- Exceptionnellement, le premier président et le premier délégué du conseil d'administration peuvent être nommés par la première assemblée générale des actionnaires.

Souscription et libération

Les statuts de la Société ayant ainsi été arrêtés, les vingt-cinq mille (25.000) actions ont été souscrites par l'actionnaire unique, la société "PROMOBE FINANCE", prédésignée et représentée comme dit ci-avant, et libérées entièrement par la souscriptrice prédite moyennant un versement en numéraire, de sorte que la somme de deux cent cinquante mille euros (250.000,- EUR) se trouve dès-à-présent à la libre disposition de la Société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire par une attestation bancaire, qui le constate expressément.

Déclaration

Le notaire instrumentaire déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la loi de 1915, telle que modifiée, et en confirme expressément l'accomplissement.

Résolutions prises par l'actionnaire unique

La partie comparante, prédésignée et représentée comme dit ci-avant, représentant l'intégralité du capital social souscrit, a pris les résolutions suivantes en tant qu'actionnaire unique:

1. Le nombre des administrateurs est fixé à trois (3) et celui des commissaires aux comptes à un (1).
2. Les personnes suivantes sont appelées aux fonctions d'administrateurs:
 - a) Monsieur Flavio BECCA, administrateur de sociétés, né à Luxembourg, le 18 juin 1962, demeurant professionnellement à L-5865 Alzingen, 37, rue de Roeser;
 - b) Monsieur André WILWERT, diplômé ICHEC Bruxelles, né à Luxembourg, le 24 février 1951, ayant son domicile à L-2210 Luxembourg, 59, boulevard Napoléon I^{er} ;
 - c) Monsieur Romain BONTEMPS, réviseur d'entreprises, né à Dudelange, le 27 décembre 1960, demeurant professionnellement à L-2212 Luxembourg, 6, Place de Nancy.
3. La société à responsabilité limitée "INTERAUDIT", établie et ayant son siège social à L-1511 Luxembourg, 119, avenue de la Faïencerie, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 29501, est nommée commissaire aux comptes de la Société.
4. Le siège social est établi à L-2212 Luxembourg, 6, Place de Nancy.
5. Faisant usage de la faculté offerte par la disposition transitoire (3), l'assemblée nomme Monsieur Flavio BECCA, préqualifié, aux fonctions:
 - de président du conseil d'administration, et

- d'administrateur-délégué, avec tous pouvoirs d'engager valablement la Société en toutes circonstances et sans restrictions par sa seule signature.

6. Les mandats des administrateurs, de l'administrateur-délégué et du commissaire aux comptes prendront fin à l'issue de l'assemblée générale ordinaire de 2014.

Frais

Le montant total des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société, ou qui sont mis à sa charge à raison du présent acte, est évalué approximativement à deux mille huit cents euros.

DONT ACTE, fait et passé à Junglinster, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la partie comparante, ès-qualité qu'il agit, connu du notaire par nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: DOSTERT - J. SECKLER.

Enregistré à Grevenmacher, le 24 juillet 2008, Relation GRE/2008/3123. — Reçu mille deux cent cinquante euros 0,5%: 1.250,- €.

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 30 juillet 2008.

Jean SECKLER.

Référence de publication: 2008096496/231/240.

(080111279) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 juillet 2008.

Jabepka S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9991 Weiswampach, 30, Gruuss-Strooss.

R.C.S. Luxembourg B 102.340.

Le bilan au 31.12.2006 (Erratum) a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Ce bilan remplace le bilan au 31.12.2006 enregistré à Diekirch, le 9 janvier 2008, référence: DSO CM/00091, déposé au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg le 18 janvier 2008 (D080009142.04).

Weiswampach, le 22 juillet 2008.

Signature.

Référence de publication: 2008096750/667/14.

Enregistré à Diekirch, le 14 juillet 2008, réf. DSO-CS00132. - Reçu 18,0 euros.

Le Receveur (signé): J. Tholl.

(080111141) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 juillet 2008.

Hilger, Succursale d'une société de droit étranger.

Adresse de la succursale: L-9910 Troisvierges, 31, rue de Wilwerdange.

R.C.S. Luxembourg B 106.938.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2008096739/800673/12.

Enregistré à Diekirch, le 30 juillet 2008, réf. DSO-CS00541. - Reçu 121,0 euros.

Le Receveur (signé): J. Tholl.

(080110817) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 juillet 2008.

Goodman Citrine Logistics (Lux) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1720 Luxembourg, 8, rue Heinrich Heine.

R.C.S. Luxembourg B 137.796.

—
EXTRAITS

Extrait des résolutions prises par l'associé unique de la Société, Goodman Property Opportunités (Lux) Sàrl, SICAR en date du 01^{er} juillet 2008:

1. Il est mis fin en date du 01^{er} juillet 2008 au mandat de gérant à savoir:

a) Mme Lorna Ros, née le 07 août 1972 à East Kilbride (Ecosse) de résidence professionnelle: 8, rue Heine L-1720 Luxembourg;

2. Le gérant suivant est nommé en date du 01^{er} juillet 2008 et cela pour une durée illimitée:

b) Mr Dominique Prince, né le 29 octobre 1978 à Malmedy (Belgique) de résidence professionnelle: 8, rue Heine L-1720 Luxembourg;

- Le conseil de Gérance se compose comme suit:

Mr Daniel Peeters

Mr Michael O'Sullivan

Mr Paul Huyghe

Mr Dominique Prince

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la Société

Lorna Ros

Mandataire

Référence de publication: 2008096642/6981/28.

Enregistré à Luxembourg, le 23 juillet 2008, réf. LSO-CS09262. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080110992) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 juillet 2008.

HOBO SA, Succursale d'une société de droit étranger.

Adresse de la succursale: L-9910 Troisvierges, 1, rue de la Laiterie.

R.C.S. Luxembourg B 99.541.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2008096736/800488/12.

Enregistré à Diekirch, le 30 juillet 2008, réf. DSO-CS00542. - Reçu 113,0 euros.

Le Receveur (signé): J. Tholl.

(080110814) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 juillet 2008.

Gangolf Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2413 Luxembourg, 35, rue du Père Raphaël.

R.C.S. Luxembourg B 54.639.

Les comptes annuels au 31 décembre 2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fiduciaire ENSCH, WALLERS et ASSOCIES S.A.

CENTRE KENNEDY, 53, avenue J.F. Kennedy, L-9053 ETTTELBRUCK

Signature

Référence de publication: 2008096785/832/14.

Enregistré à Diekirch, le 25 juillet 2008, réf. DSO-CS00468. - Reçu 18,0 euros.

Le Receveur (signé): J. Tholl.

(080110994) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 juillet 2008.

Goodman Marcasite Logistics (Lux) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1720 Luxembourg, 8, rue Heinrich Heine.

R.C.S. Luxembourg B 137.791.

—
EXTRAITS

Extrait des résolutions prises par l'associé unique de la Société, Goodman Property Opportunites (Lux) Sàrl, SICAR en date du 01^{er} juillet 2008:

1. Il est mis fin en date du 01^{er} juillet 2008 au mandat de gérant à savoir:

a) Mme Lorna Ros, née le 07 août 1972 à East Kilbride (Ecosse) de résidence professionnelle: 8, rue Heine L-1720 Luxembourg;

2. Le gérant suivant est nommé en date du 01^{er} juillet 2008 et cela pour une durée illimitée:

b) Mr Dominique Prince, né le 29 octobre 1978 à Malmedy (Belgique) de résidence professionnelle: 8, rue Heine L-1720 Luxembourg;

- Le conseil de Gérance se compose comme suit:

Mr Daniel Peeters

Mr Michael O'Sullivan

Mr Paul Huyghe

Mr Dominique Prince

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la Société

Lorna Ros

Mandataire

Référence de publication: 2008096637/6981/28.

Enregistré à Luxembourg, le 23 juillet 2008, réf. LSO-CS09240. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080110979) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 juillet 2008.

SOF Asian Hotel Co-Invest Holdings II, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 130.460.

Les comptes annuels pour la période du 7 juin 2007 (date de constitution) au 31 décembre 2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 juillet 2008.

Signature.

Référence de publication: 2008096811/581/14.

Enregistré à Luxembourg, le 25 juillet 2008, réf. LSO-CS10062. - Reçu 26,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080110948) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 juillet 2008.

Caterpillar Luxembourg Group S. à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 24.249.150,00.

Siège social: L-2530 Luxembourg, 4A, rue Henri M. Schnadt.

R.C.S. Luxembourg B 119.817.

Les comptes annuels pour la période du 14 septembre 2006 (date de constitution) au 30 novembre 2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 juillet 2008.

Signature.

Référence de publication: 2008096810/581/14.

Enregistré à Luxembourg, le 25 juillet 2008, réf. LSO-CS10074. - Reçu 34,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080110924) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 juillet 2008.

SCG STE Maurice 4 S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 91.006.

—
Les comptes annuels au 31 décembre 2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 juillet 2008.

Signature.

Référence de publication: 2008096809/581/12.

Enregistré à Luxembourg, le 25 juillet 2008, réf. LSO-CS10065. - Reçu 28,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080110947) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 juillet 2008.

Electro Rent S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5365 Munsbach, 17A, Parc d'Activité Syrdall.

R.C.S. Luxembourg B 89.814.

—
Le bilan au 31-12-2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2008096368/5586/12.

Enregistré à Luxembourg, le 30 juillet 2008, réf. LSO-CS12095. - Reçu 111,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080111195) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 juillet 2008.

Electro Rent S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5365 Munsbach, 17A, Parc d'Activité Syrdall.

R.C.S. Luxembourg B 89.814.

—
Le bilan au 31-12-2005 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2008096369/5586/12.

Enregistré à Luxembourg, le 30 juillet 2008, réf. LSO-CS12100. - Reçu 113,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080111192) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 juillet 2008.

Infinity Liberty S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1941 Luxembourg, 241, route de Longwy.

R.C.S. Luxembourg B 104.202.

—
Les statuts coordonnés suivant l'acte n^o 52196 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Joseph ELVINGER

Notaire

Référence de publication: 2008096366/211/11.

(080110930) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 juillet 2008.
